Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 rabiaa II 1441
6 Décembre 2019

N° 113

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **3954**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3954**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3959**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3967**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3969**
Avis aux créanciers **3983**
Convocations
Sociétés anonymes **3984**
Sociétés à responsabilité limitée **3991**
Autres sociétés **3991**
Actes Administratifs
Avis au public **3991**
Divers
Avis au public **3991**

CONSTITUTION

Autres Sociétés

Constitution d'un groupement

Nom: Groupement de développement à Sidi El Rayes

Siège social : Mrissa Sidi Rais Sliman Nabeul

Objectif :

Avancement de secteur de pèche

Les membres :

Président : Mounir Hjaij

Secrétaire Général : ABdelwaheb Souei

Trésorier : Zouhair Ben Mardassi.

2019R02593SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

Augmentation du capital par apport en numéraire de 127 150 000 dinars à 134 650 000 dinars

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars

MF : 6186/DAM000

Siège social : 5 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - 1082, RP-B.P. 1340

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 août 2019 enregistré à la recette des actes de sociétés, 1er bureau Tunis en date du 22 août 2019, sous numéro 19505065, quittance n°6273 et suivant la déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis en date du 21 octobre 2019 sous le numéro 19806514 quittance n°7929 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 22 octobre 2019 sous n°201968752, il a été souscrit et libéré l'intégralité du montant de l'augmentation soit 7 500 000 dinars. Le capital a été ainsi augmenté de 127 150 000 dinars à 134 650 000 dinars.

2019T01575SANB2

---

la Tunisienne industrielle et commerciale

«TUN.I.COM»

Société Anonyme au capital de 7.378.000

Siège social : rue de la chimie zone Industrielle Mégrine

Procès verbal de la réunion

MF : 006190Z/A/M

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Juillet 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société 1er bureau Tunis le 2 Août 2019 Sous le N° 19554713 quittance N° M5831, les actionnaires ont décidé l'augmentation de capital d'un montant de 878.000 DT par apport en numéraire libéré intégralement.

Un original des documents ci-après énumérés ont été déposé au registre National des entreprises le 29/11/2019 sous le N° 201988238.

1 - Le procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 23 Juillet 2019.

2 - La déclaration de souscription et de versement.

3 - La liste des souscripteurs et états de versement.

Acte reçu par Mme Rafika Gabtni Receveur de l'enregistrement des actes des sociétés le 29 /11/2019 enregistrée à la même recette et le même jour sous le N° 19807577 quittance N° 9173. L'article 6 des statuts a été mis à jour.

2019R02585SANB2

Réunion du conseil d'administration

Banque Tuniso koweitienne-groupe BPCE international

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège Social : 10 BIS avenue Mohamed V 1001 Tunis

Identifiant unique : 0012357S

En vertu de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration n°6/2019 de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE international tenu le lundi 18 novembre 2019 à 18 heures, enregistrée le 28/11/2019 n° 19804519 déposé au registre national des entreprises - RNE en date du 28/11/2019 sous le n° 201987634 il a été décidé ce qui suit :

La nomination de M Philippe WATTECAMPS aux fonctions de directeur général de la BTK en remplacement de M Bernard FREMONT pour une durée de trois (3) ans avec date d'effet au 1er décembre 2019, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2021, sous réserve de son agrément par la Banque centrale de Tunisie.

Cette nomination pourra prendre fin avant son terme sans indemnisation aucune.

2019R02588SANB2

QATAR NATIONAL BANK -Tunisia «QNB»

S.A au capital de 260.000.000 D

Siège Social : Rue Cité des Sciences

B.P 320 -1080 Tunis CEDEX

Matricule fiscal : 000/M/P/14247/W

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 17 septembre 2019 sous le n° 19706530 quittance n° M097873, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises à Tunis en dates respectives du 22/10/2019 sous le n° 201968871 et du 22/11/2019 sous le

n°201983997, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination du cabinet « PWC » en qualité de co-commissaire aux comptes de la banque au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

- La nomination de Mr. Tarek Fayed et Talal Al Mulla administrateurs au conseil d'administration de la banque pour le mandat viendra à expiration à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

2019R02590SANB2

Clinique El Amen Nabeul S.A

Société anonyme

Capital social : 17.848.600,000 DT

Siège social : Immeuble Emraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 8 Novembre 2017 tel qu'enregistré à la recette des finances le Lac en date du 13 Février 2018 sous le n°18701325 quittance n°18714 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le Registre National des Entreprises en date du 22 Novembre 2019 sous n°201983946, il a été décidé ce que suit :

Changement du siège social de la société à l'adresse suivante :

Immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac 1053 les Berges du Lac Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019R02597SANB2

Hôpital Privé El Amen S.A

Société anonyme

Capital social : 8.400.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emraude Center Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1170032L

RC : B24169352010

CNSS : 311896-41

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 3 Novembre 2017 tel qu'enregistré à la recette des finances le Lac en date du 24 Janvier 2018 sous le n°18700694 quittance n°9499 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le Registre National des Entreprises en date du 22 novembre 2019 sous n°201983944, il a été décidé ce que suit :

- Changement du siège social de la société à l'adresse suivante :

Immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac 1053 les Berges du Lac Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019R02598SANB2

Clinique El Amen Bizerte S.A

Société anonyme

Capital social : 19.710.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1282501Q

RC : B115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 7 novembre 2017 tel qu'enregistré à la recette des finances le Lac en date du 18 décembre 2017 sous le n°17711528 quittance n°1133667 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le Registre National des Entreprises en date du 22 Novembre 2019 sous n°201983936, il a été décidé ce que suit :

Changement du siège social de la société à l'adresse suivante :

Immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac 1053 les Berges du Lac Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019R02599SANB2

Clinique El Amen Gafsa S.A

Société anonyme

Capital social : 2.981.250,000 DT

Siège social : Immeuble Emraude Centre Les Jardins du Lac, les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 16 novembre 2017 tel qu'enregistré à la recette des finances le Lac en date du 30 janvier 2018 sous le n°18700849 quittance n°12154 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le Registre National des Entreprises en date du 22 novembre 2019 sous n°201983940, il a été décidé ce que suit :

- Changement du siège social de la société à l'adresse suivante :

Immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac 1053 les Berges du Lac Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019R02600SANB2

Clinique El Amen Béja S.A

Société anonyme

Capital social : 8.982.171,000 DT

Siège social : Immeuble Emraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 6 Novembre 2017 tel qu'enregistré à la recette des finances le Lac en date du 24 Janvier 2018 sous le n°18700693 quittance n°9497 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le Registre National des Entreprises en date du 22 novembre 2019 sous n°201983935, il a été décidé ce que suit :

- Changement du siège social de la société à l'adresse suivante :

Immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac 1053 les Berges du Lac Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019R02601SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES "SOPROPHA"

Société anonyme

Siège social : Avenue Majida Bouleila - Sfax El Jadida

Identifiant unique : 4018D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juin 2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 18 juillet 2019 quittance n°M004060, n° d'enregistrement 19503763 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Sfax en date du 25/11/2019 sous le numéro AC 082022019, il a été décidé d'augmenter le capital en numéraire de 1056.000 dinars pour le porter de 5280.000 à 6336.000 dinars avec la création 211200 actions nouvelles de 5 dinars chacune, à libérer en totalité à la souscription, et de modifier l'article 6 des statuts sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital.

2019X01483SANB2

Notice d'augmentation

Société TIBA EAUX MINERALES

Société anonyme

Au capital de 1.400.000,000

Siège social : Route de Kasserine Thelepte 1215 délégation Feriena

Gouvernorat de Kasserine

IU : 1638452 Z

Objet social : Conditionnement d'eaux minérales et boissons gazifiés non alcoolique

Durée : 99 ans

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5/11/2019 enregistré à la recette des finances de Feriena le 7/11/2019 sous le n°19701403, quittance n°M028989, déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine le 11/11/2019 sous le n°AC131942019 il a été décidé :

- L'augmentation du capital social, d'une somme deux million deux cent seize milles (2.216.000,000) dinars, par l'émission de 2 216 actions nouvelles de mille dinars (1000 DT) de nominal chacune à souscrire en numéraire et à libérer 50% de leur valeur à la souscription.

- L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la totalité de la dite augmentation de capital et de réserver la souscription des 2216 actions nouvelles à émettre comme suit :

- 1000 actions en numéraire de 1000 D chacune à la société SODEK-SICAR dans les mêmes conditions que les actions anciennes; et sans prime d'émission.

- 700 actions en numéraire de 1000 D chacune à la société STB-SICAR dans les mêmes conditions que les actions anciennes ; et sans prime d'émission.

- 516 actions en numéraire de 1000 D chacune à l'actionnaire STB-INVEST dans les mêmes conditions que les actions anciennes; et sans prime d'émission

- L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la société à l'effet d'accomplir toutes formalités légales relatives à l'augmentation du capital.

- Les Fonds à verser au compte indisponible ouvert sur les livres de STB, Agence de Feriena Kasserine 1240 sous le n°10601073108584878817.

Les documents destinés à l'augmentation sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2019K00083SANB2

Nomination de commissaire aux comptes

Compagnie Tuniso-Koweïto-Chinoie de Pétrole

Société anonyme

Au capital 100 000 Dinars

Espace El Aziz Bloc B - Rue 8366 - Cité El Nassim - Montplaisir - 1073 Tunis

MF : 430166 Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 septembre 2019, et enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 20 Novembre 2019, quittance n°M112923 numéro d'enregistrement 19806779 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 26/11/2019 sous le numéro «201986027».

Il a été décidé en vertu de la résolution n°6 du procès-verbal ci-haut indiqué la nomination de Monsieur Nacer Yaich entant que commissaire aux comptes au titre des années 2019-2020-2021.

2019403610SANB2

GALIEN PHARMACEUTICALS

S.A au capital de 7395.000 DT

Siège social : ZI Tabarka Rte de Ain Drahem 8110

ID : 1185853V

Suivant PV de conseil d'administration du 10/9/2019 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 17.9.2019 sous le numéro 97006840 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 24.11.2019 sous le numéro 201955481, les membres de conseil d'administration ont décidé de nommer :

Mr Majdi Sayadi en tant que Directeur Général Adjoint chargé du volet Administratif & Financier Mme Lamia Ben Jedidia en tant que Directrice Générale Adjointe chargée du volet technique et règlementaire.

Les DGA nommés vont agir au nom de la société via une signature

conjointe suivant la délimitation du pouvoir fixée dans le PV le conseil réuni le même jour et enregistré à la RF les Berges du Lac en date du 6.11.2019 sous le numéro 19708275.

2019403657SANB2

Augmentation de capital

GOLF DE TUNISIE S.A.

Identifiant unique: 0014437 A

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 03/11/2000 et des textes de loi modificatifs. le public est informé des formalités enterprises par la société GOLF DE TUNISIE pour l'augmentation de son capital d'un montant de deux millions huit cent mille dinars (2.800.000 DT) en numéraire par l'émission au pair de 280.000 nouvelles actions nominatives de Dix Dinars chacune.

Cette société ayant les caractéristiques suivantes:

1. Dénomination: GOLF DE TUNISIE

2 . Forme juridique: société anonyme.

3. Capital avant augmentation: 6.100.000, 000 DT.

4. Siège social: GP 1 - Barraket Sahel 8056

5. Durée: 99 ans.

6. Objet social: la réalisation de terrains de golf, de centres de loisirs et de sports en Tunisie

7. Dépôt provisoire du PV de l'assemblée générale extraordinaire de 25/11/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 27/11/2019, ayant décidé l'augmentation de capital social de la société en numéraire de deux millions huit cent mille dinars (2.800.000 DT) en numéraire, par l'émission au pair de 280.000 nouvelles actions nominatives de dix dinars chacune à libérer intégralement à la souscription.

Ce PV est déposé au registre national des sociétés de Grombalia le 03/12/2019 sous le n°AC072072019.

8. Nombre d'action à souscrire en numéraire: 280.000 actions.

9. Valeur nominale de l'action : 10 Dinars.

10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des Statuts au profit de toute personne.

11. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale, sur justification de leur identité ou s'y faite représenter.

12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

13. Les fonds provenant de l'augmentation en numéraire seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de la Arab Tunisian Bank ATB, sous le n°01001 02011 9202023704, Agence centrale sis à 09 rue Hédi Nouira, 1001, Tunis.

14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire: le délai de souscription est de 15 au plus tard à dater de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf décision de prorogation prise par le conseil d'administration.

2019403664SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis

Est approuvé la cession de la totalité des parts de Madame Dargouth Ghalia Wassila dans la société civile immobilière 18, rue du Sénégal Tunis à PROCOM TRANSIT ET TRANSPORT S.A.R.L et ce suivant contrat de cession enregistré à la recette des finances rue d'Autriche sous le n° : 19104844 le 12.11.2019 quittance n° M091252 du12.11.2019. Il a été déposé une copie originale du contrat de cession des parts auprès du centre national du registre des entreprises en date du 21.11.2019 sous le n° 201983477.

2019T01537SRLB2

Prolongation de mandat du gérant SARL

Sté SDPA FATMA

Au capital : 40000 D

Siège social : Rte de Bizerte Km5 Mnihla Ariana

MF : L131732 8000MP

N° affiliation CNSS : 537939-74

Suivant PV extraordinaire en date du 24/01/2017 enregistré à la recette des finances enregistrement n°17700344 quittance n°M009240 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana le 7/02/2017 sous le numéro 20176584 a été décidé la prolongation du mandat du gérant pour une durée indéterminée.

2019T01580SRLB2

Société Amigos

Société à responsabilité limitée S.A.R.L

Adresse : 29 rue Mochtari 2035 Charguia II Tunis

Capital Social : 15.000 DT

MF : 1103838T/A/M/000

Suivant PV en date du 04 Juillet 2019 enregistré à la recette des finances Korba sous le numéro 19701385 quittances n° M 038918 du 18 juillet 2019 dont un seul exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 05/08/2019 et PV en date 14 octobre 2019 enregistré à la recette des finances rue de paradis Ariana sous le numéro 19707298 quittance n°114436 du 17 octobre 2019 dont un seul exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 25/10/2019.

A été décidé ce qui suit :

1 - Madame FARAH RABEH a démissionné de la gérance de la société.

2 - Monsieur Yassine Khadhraoui est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs les plus étendus.

3 - Transfère de siège social de la société du 35 avenue de la révolution el karama Korba à 29 rue Mochtari Charguia II 2035 Tunis.

2019R02586SRLB2

Clôture des Travaux de Liquidation

Quitus au Liquidateur Partage du Boni de Liquidation

Société PIXEL DISTRIBUTION «SPD»

SARL au capital de 760.000 dinars

Siège social : 05, Rue Omar El Mokhtar - 2080 Ariana

MF : 1083574 A/A/M/000

Identifiant unique : 1083574 A

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 avril 2019 enregistré à la recette des finances Cité Administrative - Ariana, le 24 avril 2019, Enregistrement n°19701765, Quittance n°M058953, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 02 décembre 2019, sous le numéro 201989015, il a été décidé ce qui suit :

- Clôture des travaux de liquidation et déclaration que la Société Pixel Distribution «SPD» est définitivement dissoute.

- Donner quitus entier, définitif et sans réserve, au liquidateur, Mr Skander Mokhtar pour les opérations de liquidation effectuées.

- Partage du boni de liquidation entre les associés au prorata de leur participation au capital social.

2019R02602SRLB2

Société B.R.M CONSULTING

Sarl au capital social de 3 000 dinars

Siège social : Route de Gabès km 7 Sfax

M.F : 344568 E A M 000

R.C : B8174222014

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 31/8/2017 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 18/9/2017 quittance n°M004471 et ayant le numéro d'enregistrement n°17504053, il a été décidé d' :

- Arrêter l'activité de la société le 31/8/2017

- Nommer Madame Ikram Ameri comme liquidateur pour achever les travaux de liquidation de la société.

Deux exemplaires desdits P.V ont été déposés au greffe du tribunal de première instance Sfax le 5/2/2018 sous le n°D811382014.

2019X01481SRLB2

Société L'ESPACE MEDICAL

SARL au capital de 125.000 D

Route Mharza Km 0.5 Avenue Taib Charfi Sfax

MF : 418534T

RC : B4301995

Suivant contrat de cession de parts daté le 13-9-2019 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi le 18-9-2019 quittance n°M116111 enregistrement n°19102831 Mr. Najib Zghidi a cédé toutes ses parts soit 6250 parts sociales à Mr. Lotfi Chaabouni.

Suivant contrat de cession de parts daté le 15-10-2019 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi du 28-10-2019 quittance n°M131321 enregistrement n°19103291 Mr. Lotfi Chaabouni a transféré 250 parts sociales à Mme. Fekriya Jaraya.

Suivant procès-verbal extraordinaire daté le 16-10-2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 12-11-2019 Quittance n°M008498 enregistrement n°19808010.

Les associés ont accepté les états financiers 2016, 2017 et 2018.

Deux exemplaires des actes sus indiqués ont été déposés au greffe du tribunal de première instance à Sfax le 18-11-2019 n°201981826.

2019X01487SRLB2

Sté ESPAMED SARL

Au capital de 50.000 dinars

Route Mharza Km 0.5 Avenue Taib Charfi n°1, 3000 Sfax

MF : 736902V N M 000

RC : B130002001

Suivant contrat de cession de parts daté le 13-9-2019 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi le 18-9-2019 quittance n°M116138 enregistrement n°19102832 Mr Najib Zghidi a cédé toutes ses parts soit 2500 parts sociales à Mr. Lotfi Chaabouni.

Suivant contrat de cession de parts daté le 15-10-2019 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi du 28-10-2019 quittance n°M131331 enregistrement n°19103293. Mr Lotfi Chaabouni a transféré 100 parts sociales à Mme. Fekriya Jaraya.

Suivant procès-verbal extraordinaire daté le 16-10-2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 12-11-2019, Quittance, n°M008500 enregistrement n°19808012.

Les associés ont accepté les états financiers 2016, 2017 et 2018.

Deux exemplaires des actes sus indiqués ont été déposés au greffe du tribunal de première instance à Sfax le 18-11-2019 n°201981827.

2019X01488SRLB2

SOCIETE HIBA DISTRIBUTION

SARL au capital de 10.000 DT

Siège social : 30 Rue Mohamed Jamoussi Soukra Ariana

MF : 754913

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale en date du 25/4/2016 enregistré à la recette des finances Ariana en date du 18/5/2016, sous le numéro 16704498 quittance n°65122, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana, le 20/5/2016 sous le n°D1128401, il a été décidé : Annulation de l'activité secondaire de la société.

2019403613SRLB2

LAKE REAL ESTATES

SARL au capital de 1.467.000 dinars

Siège social : 14 Boulevard Habib Chrita. Tunis.

M.F : 1172764 B/P /M/000

R.C : B2418182010

Il ressort du procès verbal de l'A.G.E tenue le 14 novembre 2019 et enregistré à la recette des finances de la cité Mahragène le 27 novembre 2019 sous le numéro 19807306 quittance n° 97159 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 2 décembre 2019 sous le numéro 201988809 ce qui suit :

Monsieur Lamine Moulahi est nommé gérant de la société.

2019403647SRLB2

Société de promotion immobilière Ghomrassen

SARL au capital de 150.000 DT

Adresse : 10 rue Farhat Ben Afia Manar 2 Tunis

MF : 1342140V/P/M/000

RC : B0164632014

Suivant AGE enregistrée à la recette des finances de Manzeh 9 sous le n° 19804309 quittance n° M092274 à la date de 11 novembre 2019 déposée au registre national des entreprises d'après le récépissé de dépôt de dossier n° 201985948 à la date de 26 novembre 2019, il a été décidé l'approbation de l'acquisition d'un lot de terrain mentionné à l'AGO et cela conformément à l'article 12 des statuts de la société.

2019403648SRLB2

Nomination du Directeur Général

GS1 Tunisia SRL

Société anonyme

Au capital 1000.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

RC : B121181996

TVA : 32 995 E/A/M/000

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 26 novembre 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis 1er Bureau Tunis en date du 28 Novembre 2019 quittance n°110987 sous le n°19807996, dont une copie a été déposée auprès du Registre national des entreprises le 02/12/2019 sous le n°D1212596.

Il a été décidé :

- La nomination de Mr Mohamed Lassad Labidi Directeur Général de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

2019403652SRLB2

Société Hammami TRANSIT - TRANSPORT-CONSIGNATION "SHTTC"

Société «SARL»

Capital social 15.000 dinars

13 rue Ibn Echamaa Tunis 1001

Matricule Fiscal : 0947954F/A/M/000

Registre de commerce : B017912006

CNSS : 328077-23

Suivant de l'AGO du 22 août 2019 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 28 août 2019 n° de quittance 87368, n° d'enregistrement 19803833

- Approbation des états financiers des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018

- Affectation et distribution des dividendes des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018

- Donne quitus aux Gérants pour les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018

- Approbation de la désignation et la rémunération de la Gérante Boutheina Hammami pour l'année 2019

- Approbation de la distribution des actions du défunt abdelmonem Hammami par les héritiers.

Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des entreprises le 04 septembre 2019.

2019403666SRLB2

Société LA BROSSE

SARL au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Z.I La Charguia 2035 Tunis

Identifiant Unique : 0003120W/A/M/000

Suivant acte sous seing privé en date du 12 Novembre 2018 enregistré à la recette des finances la Charguia le 10 mai 2019 enregistrement n°19502848 quittance n°Mo59073 dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises de l'Ariana le 28 Juin 2019 sous le n°201931240, l'assemblée générale extraordinaire de la société La Brosse a décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de la somme de 1.000.000 dinars pour le porter de 4.000.000 Dinars à 5.000.000 Dinars par la création de 100.000 parts sociales de 10 Dinars chacune souscrites par l'incorporation d'une partie des réserves facultatives au compte capital et de nommer Monsieur Sami Driss co-gérant de la société pour une durée indéterminée avec les mêmes pouvoirs que ceux conférés au gérant Monsieur Hédi Driss. La signature conjointe des co-gérants n'est pas obligatoire. Chacun des deux co-gérants peut signer séparément.

2019403670SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 19 Novembre 2019 et enregistré à la recette des finances Cité Tadhamen Ariana le 20/11/2019 (Reçu n°M115455 enregistrement n°19204318 Monsieur Rachid Belghir et sa femme Madame Sonia Rahmani a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Ghazi Ben Hédi Ben Mouldi Bouali (C.I.N n°07346940) exploité "Vente Fruit-Sec" sise Rue 105 n°325 Cité Tadhamen Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau de maître Houssine Kharazi l'avocat sis Avenue L'environnement Cité Tadhamen Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2019T01552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 11 novembre 2019 et enregistré à la recette des finances Daouer Hicher Manouba le 12/11/2019 (Reçu n°M050462 enregistrement n°19201751 Madame Fathia Bent Ahmed Ben Al Amari Kouki (C.I.N n°07263448) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Iheb Ben Mostapha Jelassi (C.I.N n°07496620) exploité "Vente de téléphones mobiles et accessoires" sise Rue Ali Belahwane Daouer Hicher Manouba (Station café fin arrêt bus 72 et 56) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau de maître Houssine Kharazi l'avocat sis Avenue L'environnement Cité Tadhamen Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2019T01553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/11/2019 enregistré à la recette des finances de Habib Thameur Tunis le 13/11/2019, n° de quittance M86891, n° de l'enregistrement 19204038, Mr Malek Ben Tanfous, titulaire de la C.I.N n°04701910, délivrée à Tunis le 23/11/2013, demeurant 19, rue soudan bab Bhar Tunis a vendu un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à 15 rue Charles de Gaule Tunis, à Nabil Hassini, titulaire de la C.I.N n°03748054. Délivrée à Tunis le 3/02/2009, demeurant 43, avenue 11118 Mourouj 2 Tunis le prix de vente est consigné entre les mains de Mr Malek Ben Tanfous. Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mr Malek Ben Tanfous à 19 avenue soudan bab bhar Tunis durant les délais légaux.

Cette annonce est publiée dans les journaux le Quotidien et Alechourouk du 26/11/2019.

2019T01554FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation pour un actif commercial modifié le 27/4/2017 par notaire Aouini Ahlem et Gamraoui Achoik acte enregistré Bab Souika Tunis le 9/02/2018 reçu M009033 et dote par Mad : Ennahdi Djamila CIN 00006945 à Mad Saada Jihen CIN 08728949 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels (Djamila Djou) MF : 0432618G situé au 10 et 10 BIS rue place de la gare passage Tunis - à prix pour l'enregistrement de 10.000 Dinars.

Les oppositions éventuelles devront êtres faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T; entre les mains de Me par Mad : Ennahdi Djamila - au 09 rue Kamel Atatürk - Tunis.

Cet avis a été publié au journal "el Chorouk" ajournée le 26-11-2018.

2019T01555FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/11/2019 enregistré à la recette des finances de Grombalia, reçu n° MO85684 quittance n°19203266 Mr Ramzi Khalifi résident à Grombalia a cédé à Mr Malek Ben Othman, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café catégorie 1 situé à rue Elardh cité Elizdihar, Grombalia.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'acheteur à l'adresse du local dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

2019T01573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En date du 23/5/2019 Monsieur Wahbi Fatnassi a cédé le fonds de commerce sis à 7 Avenue de l'Indépendance Khaznadar Manouba à Monsieur Haythem Saadi enregistré à la recette des finances Manouba en date du 22/11/2019 quittance n°M061988 enregistrement n°19202824 le fonds de commerce sera assuré chez l'avocat Maître Nadia Chaouachi sise à 9 Avenue Habib Thameur Imm. Saphir 2ème étage bureau n°3 Manouba jusqu'à nouvel ordre.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 30/11/2019.

2019T01574FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Avec un acte de donation rédiger par l'huissier notaire Boutheina Hasneoui et Hanen Chargui enregistré à la recette des finances de Béja le 29/3/2019 reçu n°M021240 Chiheb Firas son adresse Avenue Habib Bourguiba Nefza a donné à Souad Toujani son adresse Avenue Habib Bourguiba Nefza, le fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Nefza. Béja pour activité de commerce "boucherie" les oppositions se font dans le délai de 20 jours à partir de la publication cet avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Souad Toujani à son adresse indiquée dans le délai de 20 jours.

2019T01577FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé du 18/11/2019, enregistré à la recette des finances de Soliman, le 22/11/2019 enregistrement n° 02413, série n° 192 , quittance n°M053415, madame Amel kanzari, épouse Sassi, titulaire de la CIN 09751235 , demeurant rue de la justice à Soliman, a cédé au vu de la procuration datant du 07/11/2019 , lui est accordée par son conjoin Mohamed Sassi, titulaire de la CIN n°

06398813, au profit de, chiheb Eddine bedoui , titulaire de la C I N n° 09627687 demeurant rue julverne n°31 Radès , la totalité du fonds de commerce, portant le code fiscal n° 1390018/M, exploité dans le local commercial sis avenue 14 janvier (7 novembre auparavant) revenant à son propriétaire initial Oussama kanzari, et affecté au commerce du prêt à porter.

Le prix de la cession du fonds de commerce est fixé à sept milles cinq cent dinars (7.500 D) repartis comme suit : cinq milles dinars (5.000 D) pour les éléments incorporels et deux milles cinq cent dinars (2.500 D) pour les éléments corporels.

Ainsi en application des dispositions des articles 191,192, et 193 du cc, toute opposition à cette cession, sera admise durant le vingt jours qui précédent l'insertion de la notice au J O R T, par maître chourabi Moncef avocat auprès de la cour de cassation à son bureau sis à avenue Habib Bourguiba Immeuble bouzekri 2ème étage à Grombalia.

Une notice de cession de ce fonds de commerce est incérée et publiée au quotidien La Presse dans sa parution f n° 19004301 du 28/11/2019.

2019R02587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP, enregistré à la recette des finances Bordj Louzir le 28/11/2019, quittance n°M075916, enregistrement n°19203458. Mr Nizar Ben Othmen titulaire de la CIN n°04795337 délivrée le 17/6/2017, demeurant 68 rue Ahmed Zaki Abou Chedi Mansoura Ariana Nord a cédé la totalité du fonds de commerce (Tout Commerce) avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis 71 Avenue Chotrana Ariana.

A Mr Saddam Safi, titulaire de la CIN n°07437032 délivrée le 23/10/2011, demeurant 01 rue Khaled Ben Walid Ariana.

Les oppositions auront lieu dans les lieux d'exploitation du fonds de commerce, 71 Avenue Chotrana Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

La parution du présent avis est faite au journal La Presse et الصحافة du 4/12/2019.

2019R02591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Mandella Tunis le 29/11/2019 quittance n° M096787 enregistrement n° 19203567. Monsieur Ramzi Razki titulaire de la carte d'identité nationale N° 07377844 délivrée le 13/10/1985 à Tunis a vendu à Monsieur Mohamed Amine Khairi titulaire de la CIN N°09035938 délivrée le 25/01/2011 à Tunis un fonds de commerce sise 50 Rue de Syrie Tunis ouvrant à 79 rue Mandella Tunis. Les oppositions seront présentées par Mr Hajji Ezzeddine au 18 rue Jamel eddine El Afghani Hammam-lif dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 04/12/2019.

2019R02594FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré en date du 20/11/2019 à la recette des finances de Hammam-Lif rue de Kairouan sous le n°19202334 quittance n°064854, le vendeur Monsieur Mohamed Najib Ben Nourdine Bhar son domicile élu chez étude Maître Tawfik Ben Wegrem sis au 39 rue de Cologne complexe Zitouna a cédé avec toutes les garanties de faite et de droit à l'acquéreur Monsieur Mohamed Sgahair El Gafsi demeurant au 17 rue Zakaria Ben Mohamed Kazouini - Mourouj 2, un fonds de commerce de vente de jeux vidéo avec ses éléments corporels et incorporels sise à Hammam-Lif, rue 20 mars (Ex - rue Morneg). Les oppositions sont recevables au plus tard vingt jours de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au cabinet de la rédactrice de l'acte, Maître Rihab El Gafsi, Avocat, sis au 69 Avenue de la Liberté, le Belvédère Tunis et où un original du contrat de vente est déposé.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 28/11/2019.

2019R02603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Hammi Elyes du 15/11/2019 enregistré à la recette des finances rue de la Gare le 19/11/2019 sous n°19207164.

La Société Turki Tout Commerce MF : N°1037260Z a vendu à Société TOUPNEU MF n°1500107B le fonds de commerce exploité comme quincaillerie dans le local sis au rue 18 Janvier 1952 n°81 Tunis.

Les oppositions ont lieu entre les mains de la Société TOPNEU représentée par son gérant Arbia Ourghi demeurant au 95 Rue de l'oeillet Mourouj 3 Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" du 28/11/2019.

2019R02605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte notarié, en date du 13/8/2019 et enregistré à la recette de Tala le 21/8/2019 (n°19701047 reçu n°M016788), monsieur Chokri Saihi titulaire de la CIN n°02726906 fait une donation à sa fille Jihene titulaire de la CIN n°14014062 le fonds de commerce dont l'activité consiste en un café connu sous le nom de «Flamant Rose», demeurant au complexe résidentiel et commercial «El Mandra» avenue Farhat Hached Sahline.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au journal officiel chez l'acheteur à La Cité Erriadh Monastir.

2019S01387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 22 novembre 2019 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 Sousse, sous le n°19202446 quittance n°M073968, Monsieur Hamza Ben Naceur Ben Amor Ghribi titulaire de la CIN n°09317222 demeurant à 38 route de Zaouia Cité l'Aouina Sousse, a vendu à Monsieur Raouf Ben Mohammed Ben Youssef Mosbahi titulaire de la CIN n°08431008 demeurant à 5 Rue 459 Bir Chobbek Sousse, le fonds de commerce à usage de café (1ère catégorie) nommé Café La France, sis à 9 Rue Ibn Khouldoun Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux chez maître Atef Smida titulaire de la CIN n° 05545846, à son bureau sis à Immeuble Elbaraka Rue Taher Sfar Sousse.

Cette annonce a été publiée aux journaux الشروق et Le Quotidien du 3/12/2019.

2019S01390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Bembla en date de 2 décembre 2019 quittance M033400, matricule 19201081.

Mr Mohamed Ben Abdessattar el Jaziri a vendu tout le fonds de commerce avec tous ces éléments sis à Rue de Sousse Bembla Monastir destiné à la vente des volailles.

Toute opposition doit être présentée dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent au JORT et ce auprès de l'acheteur à la rue Selem Bouhajeb Bembla.

2019S01396FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 26/11/2019 enregistré à la recette de Kairouan le 28/11/2019 volume 19204981 n°MO94986, Mrs Mohamed, Othmene, Fathi et Rahma Arrak le premier domicilié à 22 immeuble Ben Hnya Avenue Yesser Arafet Sahloul 1 Sousse, le deuxième et le troisième domicilié à 13 Rue Ennasr Kairouan, la quatrième domiciliée à 33 Rue Ennasr Mansoura Kairouan ont vendu à Mr Abdelhamid Ben Hlowa domicilié à Rue Sidi Youssef Dehmeni - Kairouan le fonds de commerce servant comme café de première catégorie surnommé "Café Arrak", avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à Avenue 14 Janvier - Kairouan.

Les oppositions seront reçues à Rue Sidi Youssef Dehmeni - Kairouan dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 29/11/2019.

2019S01401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P légalisé en date du 28/10/2019 enregistré à la recette des finances rue Abou El Kacem Chebbi Sfax le 6/11/2019 enregistrement n°19203400 quittance n°M134239 Mr. Kessentini Mohamed demeurant à avenue Khaireddine Bacha passage Kessentini Sfax inscrit au registre de commerce titulaire de l'identifiant unique n°667101/G et titulaire de la CIN n°01078784 a cédé à Mr Feki Wissem demeurant à route Saltania Km 4 Zenket Elloumi Sfax non inscrit au registre de commerce titulaire de la CIN n°08780032 la totalité du fonds de commerce consistant en une bijouterie sise à rue Sidi Belhassen n°18 Sfax. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile sis à rue Sidi Belhassen n°18 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié le 21/11/2019 au journal Echourouk.

2019X01484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé non daté enregistré à la recette des finances de Gremda le 13/11/2019, sous le n°19202670, quittance n°M095507, Mme Samia Walha c.i.n 01278635 à une buvette nommée LEADER COFFEE sise à rte l'Afrane km 5 imm l'Afrane centre, à Mr Brahim Koubaa c.i.n 08803447.

Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée à maître Fathi Jammoussi rue Hafouz imm Entilaka Sfax dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "Essabah" du 20/11/2019 page n°11.

2019X01489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 30/9/2019 enregistré à la recette des finances Sakit Eddayer Sfax le 27/11/2019 sous le n°19201625 quittance M062686, Mohamed Ali Bouhlel a vendu à Abdesslem Zwam le fonds de commerce exploité dans l'activité de FAST FOOD ET BIGNET sous le nom «MAMA ZINA» dans le local sis à Route Mahdia klm 6 Sakit Eddayer Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acquéreur dans le local ou est exploité le fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel ou au bureaux de Maître Ellouze Mohamed Ali Av. Hbib Maazoun Im. Mondial 4ème étage Sfax.

Cet extrait est paru aux quotidiens Essabeh et Le Temps le vendredi 29/11/2019.

2019X01496FCCC2

Vente du fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte

authentique daté 02/10/2019 sous le numéro 1303 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon la quittance numéro M041083; Monsieur Kamel Ben Belgacem Ben Ahmed son numéro de C.I.N est 03145194 habite au Lemwala Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et morals qui se trouve à la Galerie Fatah Numéro 06 Gafsa à Monsieur Mabrouk Ben Mohamed Daoui son numéro de C.I.N est 03167174 habite au Swani Fatah Gafsa. Aprés la publication de cette vente n° J O R T et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mabrouk Ben Mohamed Daoui habite au Swani Fatah Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable .

La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk » du 12/11/2019.

2019D00127FCCC2

Vente de part commune d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte authentique 2019/11/27 sous le numéro 5595/2 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M044935; Monsieur Haithem Ben Zaid Atwi son numéro de C.I.N est 08643888 habite à Mednine Sud Mednine; a vendu sa part commune du fonds de commerce avec Tous ses éléments réels et morals, qui se trouve au Elmsila Gafsa à Monsieur Jamel Ben Youssef Labidi son numéro de C.I.N est 06160616 habite au Elmsila Gafsa. Après la publication de cette vente au J O R T et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Monsieur Jarmel Ben Youssef Labidi habite au Elmsila Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable .La publication de ce contrat de vente est faite au journal «ECHOUROUK» du 30/11/2019.

2019D00128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 11/10/2019 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba à la même date quittance n°M061744 et enregistrement n°19203271 que Monsieur Ramzi El Aloui, titulaire de la carte d'identité nationale n°02298538 a vendu à Madame Sana Bent Hédi Ben Kilani Hamoudi, titulaire de la C.I.N n°13457060 la totalité du fonds de commerce, sis en face de l'école préparatoire Ouled Amor Midoun Djerba et effectué pour l'activité du commerce des produits alimentaires.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de l'acheteur ayant son adresse à route Beni Khedech km 1 Médenine, et ce dans un délai de 20 jours de son apparition au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente est apparu aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du samedi le 16/11/2019.

2019M00414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 19/11/2019 enregistré à la recette des finances de Médenine le 25/11/2019 sous le n° 19204215 quittance n°M109531 Mme Zohra Ben Mohamed Harrazi titulaire de la CIN n°09111629 a vendu à Mr Imed Ben Mohamed Aid titulaire de CIN n°08609825, tout le fonds de commerce destiné pour activité café sis à Om Tamer Médenine Nord nommé café Flamingo.

Toute opposition doit être effectuée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de cet acte, monsieur Hakim Ben Amor Ben Maatallah, titulaire de la carte nationale d'identité n°05737306, délivrée le 28/8/2004, annonce qu'en vertu de l'acte sous seing privé établi en date du 8 novembre 2019, enregistré le 15 novembre 2019 à la Recette des Finances de Médenine, sous le n°19204096, Quittance n°107413, a vendu à Monsieur Nsouma Ben Youssef Wazan, la totalité du fonds de commerce exploité dans la fabrication et vente des bijoux, créé par le vendeur dans la boutique ouvrant coté sud sise rue Ellajm, Souk de la joaillerie, place de l'Evacuation, Médenine Ville avec tous ses éléments matériels et incorporels, que le vendeur l'a eu de sa propre création en vertu d'un contrat oral depuis des années entre lui et les héritiers du feu Mustapha Aouni. Cette vente est juste, valable et inconditionnelle. Toute opposition au paiement du prix doit être transmise à l'acheteur, demeurant à Essouani Houmt Souk Djerba, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié le 21/4/2019 au journal «Assabah», n°22577, page 13.

2019M00417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/9/2019 enregistré à la recette des finances de Djerba le 14/10/2019 sous le n°19203792 quitus n°M085017 Mr Nabil Ben Ayed Ben Jema C.I.N n°05741006 a vendu à Mr Walid Ben Elmonji Ben Meiz C.I.N n°09109537 et Madame Bedia Bent Elmonji Ben Meiz C.I.N N°08620523 la totalité du fonds de commerce destiné à la menuiserie et la vente du meuble sise avenue el Kawares Eswani Houmt Souk Djerba et avec tous ses éléments corporels et incorporels avec un montant de (4.000 D).

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local de la vente et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 4/11/2019.

2019M00419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 01/10/2019 enregistré à la recette des finances de Dar chaabane el-fehri le 04/10/2019 sous le n°18201551, Mr Ridha ben Med Ben Ahmed EL Abed, Titulaire d'une CIN n°05109097 et le registre de commerce sous le n° 1334771/A, a vendu à Mr Jamel - Eddine ben Moncef Ben Romdhane la totalité du fonds de commerce lui appartenant représentant un commerce d'épices et salaisons, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 8011, Dar-Chaabene El-Fehri, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'opposition au prix s'effectue entre les mains du vendeur à son domicile dans un délai de vingt jours de l'insertion de cette annonce au JORT :

Une petite annonce de cette vente a été publiée au journal le quotidien Chourouk le 28/11/2019.

2019N00632FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique en date du 25/05/2018, enregistré à la recette des finances de Nefza, le 09/07/2018 quittance noM014850 Madame Fatma ben Alhadi ben Gandile Toujaniya a donné à son fils Monsieur Ridha ben Hamadi bent Mohamad Talbi le fonds de commerce consistant à vendre les produits agricoles dans le local commercial sis à

Nefta Est Nefza Béja.

Toutes oppositions doivent être adressées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT entre les mains du Notaire Louati lotfi à son adresse bâtiment Ben Trad Avenue Habib Bourguiba Nefza Beja.

Cet article a été publié au journal «quotidien» du 04/12/2019.

2019J00102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 04/11/2019 et enregistré à la recette de finance de nefza le 05/11/2019 sous le numéro M025170, quittance numéro 19200853, jemaa bent othmen ben Mohammed derbalia demeurant à Nefza a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé à avenue Habib bourguiba nefza exploité à la vente de faste food à Monsieur Marwen ben Monsif ben Mohamed elyahmadi cité essaada nefza.

Toute oppsition sera tenue à l'adresse de l'acheteur, dans les délais légaux.

Publié au journal le quotidien le 29/11/2019.

2019J00103FCCC2

Constitution d'un fonds de commerce

Suite à l'acte de location du local enregistré à la recette des finances de la Goulette le 14/11/2019 sous le n°19306793 quittance n°122506 signé le 5 et 22 mars 2017 par Monsieur Sahbi Ben Mahmoud El Arbi El Mejri, titulaire de la carte d'identité nationale n°05407167 délivrée à Tunis le 26/8/2015 et la société Joe's Pizza S.A.R.L, Identifiant Unique n°1287163P, représentée par Monsieur Mohamed Khalil Cherif, en sa qualité de gérant.

La société Joe's Pizza a constitué un Fonds de commerce sur le local loué sis à l'avenue Mongi Slim n°25, l'Aouina, Tunis pour la vente de pizza.

Ce texte a été publié aux journaux le quotidien et Echourouk en date du 20 novembre 2019.

2019403607FCCC2

Constitution d'un fonds de commerce

Suite à l'acte de location du local enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 12/02/2016, sous le n°16300885 quittance n°M21687, signé par Madame Radhia Bent Mohamed Babbou, titulaire de la carte d'identité nationale n°00260067 et la société «Joe's Pizza» S.A.R.L, Identifiant Unique 1287163P, représentée par Monsieur Mohamed Khalil Cherif, en sa qualité de gérant le 22/01/2016, la société Joe's Pizza a constitué un Fonds de commerce sur le local loué sis à l'angle de la rue Zeriabe et l'avenue Ali Belhouan, La Marsa 2037, Tunis.

Ce texte a été publié aux journaux le quotidien et Echourouk en date du 19 novembre 2019.

2019403608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 31 octobre 2019 et enregistré à la recette des finances El Manzah 6, le 12/11/2019 sous le n°19207256 selon la quittance n°M145613, Madame Olfa Makni titulaire de CIN° 07012629, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au 9 avenue des roses résidence Ons parelle Hédi Nouira Naser 2 Ariana, à monsieur Mongi Ben Zayed titulaire de CIN°03410209.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours à partir de la publication au jort chez l'avocat Wahib Mhaneoui situé au centre khalil- bloc 1- bureau 134 3ème étage avenue 2 Mars Manouba,

Le présent avis a été publié auparavant au journal «al Chourouk» du 20/11/2019.

2019403609FCCC2

Déclaration de la vente d'un fonds de commerce à la presse

En vertu d'un contrat daté et signé le 02 octobre 2019, complété par un écrit complémentaire daté le 21 Novembre 2019 ; enregistré et avisé à la recette des finances de Sidi Hassine Tunis sous numéro : 19203589, à la date du 21 novembre 2019, bon numéro : M100765.

Aroua Sakrani, domiciliée à la rue Ettaleb cité Ennasr 2, titulaire de

l'identifiant n°1437862X, a vendu à Khaoula Hannachi, demeurant au Zahrouni rue 42125 n°3, la totalité du fonds commercial avec ses constituants matériels et moraux, qui est conçu pour l'activité de vente des meubles, qui est exploité au local sis à l'Avenue 4683 Rue Abdelkarim Fadhal Zahrouni.

Le contenu de cette vente fut publié au journal Echourouk et au journal le Quotidien le 28 Novembre 2019.

Par conséquence toutes objections relatives à cette vente doivent être adressées à l'acheteuse à son local dans un délai ne dépassant pas vingt jours. (20 jours).

2019403614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15 Novembre 2019 et enregistré à la recette des finances le Bardo le 15 Novembre 2019 (quittance 96668, n° d'enregistrement 19204331) la Société Bardo express a vendu à la société Ayed service rapide le fonds de commerce sis au n°146 Avenue 20 Mars le Bardo 2000.

Cette vente a été publiée au journal Achourouk le 21 novembre 2019.

L'adresse de l'acquéreur sis au n°5 Avenue de l'environnement le Bardo, a été désignée comme adresse élue pour les éventuelles oppositions qui seront recevables dans un délai de vingt jours depuis la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

2019403615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 7/11/2019 enregistré à la recette des finances Rue al Mahata - Tunis le 25/11/2019 quittance n°M069818 enregistrement n°19207307 Mme. Meriem Bent Salem Ben Mabrouk titulaire de la CIN 07019164 délivrée 27/5/2010 a vendu un fonds de commerce d'un fast-Food, sis au 6 rue Mustapha Mbarek - Tunis avec une procuration de Mr. Abdessalem Ben Youssef Jaafer titulaire de la CIN 04638730 délivrée le 25/4/2003 à :

- Mr Ali Ben Ali Tauojouti CIN 05908334 délivrée à Tunis le 23/8/2010

- Mme Hadda Ben Mohamed Hassnaoui CIN 07289926 délivrée à Tunis le 21/9/2010.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 30 Novembre 2019

2019403616FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Borej Louzir quittance M072276 enregistrement 19203210 monsieur Mongi Maamer a vendu à monsieur Moktar Swilah le fonds de commerce lui appartenant exploité au n°01 rue Rome Borej Louzir Ariana.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de monsieur Lotfi Meryah à l'adresse sus-indiquée.

Cet acte a été publié dans le journal Elchourouk du 14/11/2019.

2019403617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 1/11/2019 et enregistré à la recette des finances de l'avenue de la Gare - Tunis le 18/11/2019, Q. n°Mo55203, d'Enregistrement 19202223 la société générale d'équipements et services / soges a vendu et cédé à Monsieur Mohamed Kassmeoui. La totalité du fonds de commerce non enregistré au registre de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local à l'Av 15 octobre n°44 Cité Bellevue Lwardeya et destiné à la vente de produits alimentaires.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Monjia Belhadj Amor 16 Rue Eben Eljazar Lafayette 1002 Tunis, dans les délais légaux 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» le 4/12/2019.

2019403651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signé privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 18/11/2019, quittance n°M059835 et enregistré sous le n°19202341, Mr Azez Ben Elhedi

Bejaoui titulaire de la CIN n°01394763, domicilié au Cité elmanar n°11 Mateur, a vendu à Mr Nabil Ben H'mida Tizaoui titulaire de la CIN n°1598940, domicilié au Cité Eraja 1 n°68 Mateur la totalité du fonds de commerce, consistant en un locaux de commerce n°05 (vente des produits sanitaires), sis à l'angle du rue Elforsen et avenue route de Tabarka n°11 Cité elmanar Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis au Cité Eraja 1 n°68 Mateur.

Rq : L'annonce est publiée au journal «Echourouk» le 21/11/2019.

2019403653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signé privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 14/11/2019, quittance n°M059493 et enregistré sous le n°19202325, Mr Azez Ben Elhedi Bejaoui titulaire de la CIN n°01394763, domicilié au Cité elmanar n°11 Mateur, a vendu à Mr Aymen Ben H'mida Tizaoui titulaire de la CIN n°05671492, domicilié au Cité Hafidha n°11 Bis Mateur la totalité du fonds de commerce, consistant en un locaux de commerce n°06 (vente des

produits sanitaires), sis à l'angle du rue elforsen et avenue route de Tabarka n°11 Cité elmanar Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis au Cité hafidha n°11 Bis Mateur.

Rq : L'annonce est publiée au journal « Echourouk » le 21/11/2019.

2019403654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous - seing privé enregistré à la recette des finances rue de Paradis 18/11/2019 sous le n° 19205068 quittance 123907 l'etablissements Zribi de distribution; SARL .RC B 152812003 a vendu à Mme Belaam Wahida titulaire de la CIN 08703157, un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des volailles sis à l'avenue Sidi Salah n° 56 Chotranal Soukra Ariana.

Le présent avis a été publié au journal achourouk et le quotidien du 29/11/2019.

2019403667FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 21 et 25/11/2019 enregistré le 26/11/2019 à la RF de Bab Souika (quittance numéro M084040 enregistrement numéro 19303123), la Sté Mes Rêves, SARL dont l'identifiant unique porte le numéro 0788398M a loué le fonds de commerce sis au 6, rue Sidi Bouhdid Tunis destiné à la vente du prêt à porté à Mr Abdelaziz Ben Hassen Elhafidhi titulaire de la cin numéro 05801230.

Le dit fonds n'est grevé d'aucun nantissement.

La location est consentie pour une année ferme commençant le 1/11/2019 et prenant fin le 31/10/2020.

2019T01551FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Denden en date du 5 novembre 2019 n° d'enregistrement 19302542 Mme Ameni Sehli a loué à Mme Salma Annabi tout le fonds de commerce situé au n°7 Rue Ibn Abi Dhief Denden exploité comme pâtisserie.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 4 décembre 2019.

2019T01579FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/09/2019, enregistré à la Recette des finances de Teboulba le 24/9/2019 sous le n°19301837, Quittance n°042103, la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Monsieur Faiçal Abdelhak ; titulaire de la CIN n°00758231 délivrée à Tunis le 11/3/2005 demeurant à Rue Boudriss - Teboulba ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Avenue Bourguiba - Teboulba dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 29/10/2019.

2019S01391FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/8/2019, enregistré à la recette des finances Route de Tunis - Sfax le 5/9/2019 sous le n°19302915, Quittance n°085656, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19, Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Madame Leila Drira, titulaire de la CIN n°01310723 délivrée à Tunis le 31/8/2013 demeurant à Route Saltnia, Km 7, Sakiet Eddayer - Sfax le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à Route Sidi Mansour Km 4 - Sfax dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 9/10/2019.

2019S01392FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/7/2019, enregistré à la Recette des Finances El Jem le 28/8/2019 sous le n°19301027, Quittance n°042792, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Monsieur Hamdi Hadj Salem ; titulaire de la CIN n°09370149 délivrée à Tunis le 11/11/2014 demeurant à Ababsa, El Jem - Mahdia ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à Tlalsa - Mahdia dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 10/10/2019.

2019S01393FCCC3

Contrat de location gérance

Par acte sous seing privé enregistré à Sousse le 8/5/2019 sous le n°M037524, Reçu n°19301210, M. Faouzi Ben Bachir Hannechi titulaire de la CIN n°02920741 a loué à la société Pelle Melle Sarl, le fonds de commerce situé à Sousse, Route Touristique.

Les oppositions doivent parvenir au locataire à l'adresse du fonds indiqué dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

2019S01397FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 28/06/2018 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le n° 18303683. La société Gélato Nadine, Sarl, RC B113412016, matricule fiscal n° 1437287M/A/M, siège social sis Galerie Amine 34 avenue de la plage Hammam Sousse, a loué à M. Ryadh Ben Mohamed Oubaya CIN N° 021984852, la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels consistant en un point de fabrication et de vente des glaces et de restauration rapide sis galerie Amine 34 avenue de la plage Hammam Sousse.

2019S01406FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 29 et 31 janvier 2019, enregistré le 31/7/2019 à la recette des finances route de Agerb Sfax sous le n°19300789, quittance n°M019668 Selma Abdellewi CIN° 05981648 a loué à Fatma Belarem CIN°11104959, tous les éléments corporels et incorporels d'un fonds de commerce exploité dans le local destiné à la vente des produits alimentaires situé à l'avenue Farhat Hached Agereb.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de maître Mallouli Sawsan avocate à la cour d'appel de Sfax rue Habib Themeur Imm Borj Kalifa Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Sabeh le 12/9/2019.

2019X01495FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun le 30/3/2012 quittance n°M010851 enregistrement numéro 12300857, Al Zahra Ben Yedder carte d'Identité nationale n°03490072 a loué à Madame Imen Wessleti la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis à la route 7 Novembre Midoun dont l'exploitation vente journaux, tabac et cadeaux.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00418FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25 Novembre 2019 sous n° M082584 n° d'enregistrement 19304994.

Société "The Crowd" Société unipersonnelle 1355098E. Loue à Hana Bent Mohamed Ben Akhdhar, Tunisienne, titulaire de la CIN n°07208261 en date du 17 décembre 2018 la totalité du fonds de commerce consistant en un salon du Thé situé à avenue de la République 2033 Mégrine au prix de 9000 dinars.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Arfaoui Ezzeddine 83 Avenue Taieb M'hiri le Belvédère Tunis 1002 dans un délai de 20 jours à partir de la parution de l'annonce au journal officiel un extrait de l'acte de vente a été publié au journal Essabeh

le 3-12-2019.

2019403656FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location gérance libre du 21 septembre 2019 enregistré à la recette des finances la goulette sous numéro 19300600 en date du 09 octobre 2019 reçu numéro 111648 Monsieur Mongi Ben Salem donne en location gérance libre à Monsieur Mohamed Ben Salem un fonds de commerce sis exploité au 63 rue monce bey Le Kram ouest pour une duré de 21 septembre 2019 au 20 septembre 2025 renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 04 décembre 2019.

2019403662FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association MEHIRAT pour la promotion des savoir-faire des artisanes

Adresse : 33 impasse Sidi Bouassida, Bab Lakouas 1006 - Tunis.

Objectifs de l'association :

- La contribution à la mise en place d'une alternative socio-économique et culturelle

- L'amélioration des conditions de vie, des revenus et du travail des artisanes.

- La mise en valeur du rôle des femmes artisanes et de leur savoir-faire

- La collecte et la consignation pour la sauvegarde et la transmission des techniques artisanales traditionnelles souvent en voie de disparition.

L'association se compose de :

Nozha Sekik : présidente

Nadia Driss : trésorière

Jouda Bekir : vice présidente

Donia Mlika : secrétaire générale

Hayet Jazar : relations internationales.

2019T01570APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Tunisienne pour le Développement de la Culture Electronique

Adresse : Cité Makassem n°177 Etage n°2 Ain Zaghouan

Objectif : Le développement de la culture électronique

Comité :

Président : Mehdi Hnana

Secrétaire général : Joana Ben Souissi

Trésorier : Héni Hnana

N° date de récépissé : RR 271725445 TN en date du 28/11/2019.

2019T01576APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Arabe pour la bonne gouvernance et la qualité, des lois

Siège : 14 Rue de Jordanie Appt n°12 Lafayette Tunis 1007.

Objectif :

La contribution à l'amélioration des qualités des lois et la bonne gouvernance des établissements

La contribution à la divulgation de la culture des droits de l'homme, le renforcement des capacités et aux échanges des expériences en matière du travail parlementaire.

Soutenir les organismes publics à la consécration de la culture de la bonne gouvernance et de la démocratie participative et de la gouvernance ouverte.

Fondateurs :

Anis Khannech : Président

Mohamed Bouaziz : Secrétaire général

Seddik Jelassi : Trésorier

Abdelmajid Jebali : Membre

Amir Fakhfakh : Membre.

2019T01578APSF1

Constitution d'une association

Nom : dream and stars !

Adresse : 8 Rue de Liban appartement n°9 Lafayette Tunis

Ses buts :

- Améliorer le paysage culturel

- La participation aux évènements culturels.

Les participants :

1- Le président : Sonia Boughanmi

2- Trésorier : Med Ali Abdelli

3- Secrétaire général : Khaled Mathlouthi.

2019R02583APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association "LES COLLINES"

Objet : Association de développement

Siège social : Le Centre Culturel de Montagne Sammama

La promotion du patrimoine culturel et naturel.

Objectifs :

- Contribuer la revitalisation du paysage rural à wassaia

- Soutenir le travail de développement en milieu rural

- La promotion du patrimoine culturel et naturel.

- Encourager la créativité des femmes rurales.

Comité directeur :

Présidente : Helali Mariem

Vice-président : Ghorbali Hamza

Secrétaire Générale : Abaydia Olfa

Trésorier : Helali Ali.

2019R02589APSF1

Constitution d'une association

Nom : association des femmes arabes spécialisées

Adresse : 125 rue Imrou Kais Ksar Said 2 Bardo 2009

Objet :

Coopération arabe et africaine dans tous les domaines

Développement des buts de développement durable pour les femmes spécialisées

Membres :

Président : Mongia Laben Ben Braik

Secrétaire Générale : Faisa Harrar Rezgui

Trésorière : Bouthayna Saiid.

Les membres : Zina Massoudi, Hadhemi Mahjoub, Oulaya Soltani.

2019R02604APSF1

Constitution d'une association Sportive

Nom : Association Sportive de l'Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités de Tunis

But : Soutenir les activités sportives et de loisirs pour les travailleurs et leurs familles

Adresse : 27, Rue Florian - Borj Zouara Bab Saadoun 1029 Tunis

Président : Bilel Thebet

Trésorier : Sami Khedhri.

Secrétaire générale : Saloua korsan Ben Hssine.

2019R02609APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Catalyst

Objet de l'association : Association de jeunesse d'intérêt général

Local de l'association : Skanes Monastir

Objectif de l'association : Favoriser la participation des jeunes dans la vie associative

Comité :

Le président : Oussama Rokbani

Le trésorier : Fateh Hamzaoui

Le secrétaire général : Jamel Slama.

2019S01394APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association vétéran HSKK

Siège : Avenue la Liberté 4060 Kalaa Kebira

Objet : Activité sportive et culturelle

Accusé CRS Sousse : N°41/10/2019

Comité :

Président : Wahid Boumiza

Secrétaire général : Med Ali Azouz Chouchene

Trésorier : Med Habib Ben Amor.

2019S01398APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 8/9/2019, déposé à la municipalité de Monastir le 18/10/2019 sous n°7359 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 14/10/2019 sous n°19805886 Quittance M064564, il a été mentionné la création du syndicat et l'élection de comité du syndicat des propriétaires de l'immeuble Jawhara Bloc "A", sise à Cité Erriadh Monastir et qui se compose de :

Présidente : Lamia Said.

Secrétaire général : Fehmi Marzouk.

Trésorier : Mokhtar Abdennadher.

2019S01404APSF1

Constitution d'une association de sport

Dénomination : association Nawress pour les sports individuels et expression physique

Adresse : Cité Ennouzha Bousalem

Objectif : encadrement des jeunes et encourager et développer ses capacités physiques et artistiques et les promouvoirs au plus haut niveau sportif et éthique.

Les membres :

Présidente : Cheffai Amel.

Secrétaire générale : Akermi Ribeh

Trésorière : Akermi Ribeh

Spécialités

Tackwondo

Karaté

Judo

Expression physique.

2019C00116APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°24156 en date du 13/5/2019 établi par le maître Zaidi Mohamed huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 18/5/2819 sous n°RR 270229484 TN au secrétaire générale du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date 27/11/2019; Une association art culturel a été constituée :

Nom de l'association : Association des amis de la lecture et du livre

Adresse : bibliothèque régionale Médenine rue Razi Médenine 4100

Objectif : encouragement à la lecture

Comité :

Président : Zaidi Bassem

Secrétaire général : Jaballah Asma

Trésorier : Khorchani Fatma

Nombre des membres : 7 Membres.

2019M00416APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Forum Tunisien bibliothèques et de l'information

Adresse : club des enfants mnihla rue 200 cités ennasr mnihla.

Objectifs :

- Contribution à faire connaitre le rôle des bibliothèques et l'importance des livres sous forme papier ou électroniques pour atteindre les objectifs des développements durable.

- Contribution à l'équité d'accès à l'information (article 19)

- L'organisation d'activités culturelles.

Les membres :

Président : zaineb mraihi

Secrétaire générale : Zraibia boujemaa

Trésorière : boualegui Zoubaida.

2019402269APSF1

Constitution d'un syndic des copropriétaires

Résidence ORANGERAIE HAMMAMET

Avenue Habib Bourguiba Hammamet

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat des copropriétaires de la Résidence ORANGERAIE HAMMAMET du 17 août 2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 3/10/2019 sous le numéro M124742 enregistrement 19804528, ont été adopté les résolutions suivantes :

1- L'élection du syndicat des copropriétaires constitué d'un Président à savoir Mohamed Hichem Tabbane et de cinq Membres à savoir Jamel Bououina, Mohamed Hatem Grar, Hichem Kallel, Slim Saadaoui et Moncef Bououina.

2- L'approbation du règlement de copropriété

3- La détermination du montant de la contribution de chaque copropriétaire

Toutes ces décisions ont été adoptées par la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

2019403611APSF1

Homologation de résolutions

Changement de dénomination

Académie Olympique à Kairouan

Selon PV en date du 20/11/2019, déposé à la Commission régionale pour la jeunesse et du sport à Kairouan le 28/11/2019 sous n°3140, il a été décidé le changement la dénomination pour devenir :

Association "Carthage des Arts de défense à Kairouan".

2019S01400APSF2

Changement de dénomination

Académie Sportive de Sbikha

Selon PV en date du 3/11/2019, déposé à la Commission régionale pour la jeunesse et du sport à Kairouan le 26/11/2019 sous n°2519, il a été décidé le changement de la dénomination pour devenir :

Association «Olympic Sportif de Sbikha».

2019S01403APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5, Ariana

Tel : 98.314.410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : B.N.A, S.A inscrite au R.C à Tunis sous le n°B142341996 représentée par son P.D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice principale : Société de mise en valeur et de Développement Agricole El Ferdaous «fnarc1», S.A., R.C : B2485332007 représentée par son PDG, siège social sise au rue Khelifa Neffati n°2 Ariana gouvernorat Ariana.

- Hanan Ben Mahmoud Chaabane, C.I.N 07356301 demeurant au 4 BIS rue Khelifa Neffati - Ariana.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du T.F n°46307 Ariana dénommé "EL HENA 06" de 164 m m² situé. C'est un Immeuble ab vocation d'habitation rue Bechir Seoud Cité Ettaamir Ariana qui se compose d'un RDC et 1er étage et 2ème Etage et 3ème étage le rdc un grand ESPACE avec un WC L'ETAGE PREMIER, avec 2 salons salle à manger et un Couloir allant à une véranda et un wc cuisine WC et une vestiaire, et un 1er étage avec 2 chambres sans portes et fenêtres et un petit garage et une chambre à coucher avec climatisation centrale et de l'eau potable et de l'électricité. Le 2ème et le 3ème étages se compose d'un GRAND ESPACE divisé en 2 parties avec toutes les commodités nécessaires électricité, eau potable.

5) Prix de la vente : est fixé à 343.259.776 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 30/12/2019 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance d'Ariana. L'immeuble peut être visité chaque jour.

2019T01556VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de maître Imed Hachiha
Avocat près la cour de cassation

8 rue EL Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 & 98 3225 62

MF : 000PA509587N

LE Poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siége est à Tunis avenue Mohamed V R C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire)

La partie saisie :

Lotfi Ben Ettaieb Othmani commerçant CIN 03367954 demeurant rue de Om Kalthoum Chenini Gabés

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis

Désignation de l'immeuble mis en vente :

Tous les droits indivis soit 116/1074 parts lui revenant dans la propriété objet du TF 7943 Tunis dénommé Misk El Bohaira constitué d'un local à usage commercial b4 el b5 situé au R.C situé aux berges du lac tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis.

Mise à prix :

442.888 ,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le Mardi le 7/1/2020 à partir de 9h00 du matin

* La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

* Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

* On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'avocat.

* Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur.

2019T01563VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Slah Ezzeddine

Avocat à la cour de cassation

45 Rue Ali Dargouth 1001 Tunis - Tunisie

MF : 723715A

Avocat poursuivant : Maître Slah Ezzeddine avocat à la cour de cassation sis au 45 rue Ali Darghouth Tunis.

Partie poursuivante : Union bancaire pour le commerce et l'industrie UBCI société anonyme inscrite au registre de commerce sous le num B19321997 représenté par son PDG dont le siège est 39 avenue de 10 décembre el Menzeh 4 Tunis.

Partie saisie : Monsieur Jamel Ben Kamel el Haddad titulaire de la cin n 08343481 demeurant au 26 rue Abou el Faraj al Isfahani cité Ettadamen gouvernorat d'Ariana et au 09 rue 6914 cité el intilaka Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit de 20 actions d'une totalité de 70 actions du titre foncier n°52981 Tunis dénommé habiba 713 sis à el Mnihla d'une contenance totale de 673 ares la parcelle saisie est d'une contenance de 192 m².

Mise à prix : cent quarante milles dinars outre les frais.

Date et lieu de la vente : le lundi 6 janvier 2020 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail pour plus de renseignement tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant à son cabinet ou au greffe du tribunal de première instance d'Ariana. Tout participant étranger doit avoir l'autorisation préalable du gouverneur d'Ariana Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019T01571VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Slah Ezzeddine

Avocat à la cour de cassation

45 Rue Ali Dargouth 1001 Tunis - Tunisie

MF : 723715A

Avocat poursuivant : Maître Slah Ezzeddine avocat à la cour de cassation sis au 45 rue Ali Darghouth Tunis.

Partie poursuivante : Union bancaire pour le commerce et l'industrie UBCI société anonyme inscrite au registre de commerce sous le num B19321997 représenté par son PDG dont le siège est 39 avenue de 10 décembre el Menzeh 4 Tunis.

Partie saisie :

1- Société comptoir jennet de commerce des produits de bâtiments en gros et des équipements titulaire du RC n°B2431852009 demeurant à cité Ennozha Jemmel

2- Bilel Ben Monji Ben Mohamed Kacem titulaire de la cin n°06923468 demeurant à cité Ennozha Jemmel

3- Youssef Ben Monji Ben Mohamed Kacem titulaire de la cin n°06934641 demeurant à cité Ennozha Jemmel.

Immeuble saisi : il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°35376 Monastir dénommé el monji sis à Jemmel d'une contenance totale de 48 ares 68 centiares c'est un terrain agricole d'une superficie de 4868 mètres carrés contenant 37 oliviers et 70 autres arbres fruitiers et un puits d'eau équipé d'un moteur et un habitat agricole.

Mise à prix : cent soixante milles deux cent dinars outre les frais.

Date et lieu de la vente : le mercredi 8 janvier 2020 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail pour plus de renseignement tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant à son cabinet ou au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Les étrangers ne peuvent pas participer aux enchères

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019T01572VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Faouzi Chemingui

Avocat à la cour de cassation

06 rue Jabel Fath - Tunis

Tel : 26 352 611

Vente aux enchères publiques d'un terrain situé au Jardin d'el Manzeh 2 El Mnihla Ariana superficie totale est 5054 m² objet de titre foncier n°49304 Tunis.

A la demande de ARAB TUNIS BANQUE siège social 9 avenue Hédi Nouira - Tunis en la personne de son représentant légal RC de Tunis sous le n°B167001997.

Contre La société de promotion culturelle touristique et de loisirs «EL MALGA» situé à Ben Arous Centre Appartement 1 et 7 Km 7 Route de Mornag.

Avocat poursuivant : Maître Faouzi Chemingui Avocat à la cour de cassation 06 rue Jabel Fath - Tunis Tel 26 352 611.

Immeuble à vendre : un terrain situé au Jardin d'el Manzeh 2 El Mnihla Ariana superficie totale est 5054 m² objet de titre foncier n°49304 Tunis dénommé «Neziha 224».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de 2.322.313.000 dinars.

Date et lieu de vendre : lundi 6/01/2020 à 9 heures devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance d'Ariana.

L'heure de visite : durant toute la journée pendant l'horaire administratif et pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être autorisés par les autorités administratives.

2019T01581VEPA1

Etude maître kefi Noureddine Huissier de justice rue Farhat Hached Siliana

Tel : 78.872.895 - Fax : 78.873.370

M.F : 125467/Y-PA000

Créancier poursuivant : La banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, représentée par la compagnie internationale arabe de recouvrement «Ciar» société anonyme, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°193222000 dont le siège social est à 03 rue Pays-Bas Tunis par un contrat de cession de créances au 22/12/2014.

Débuteur Poursuivi : La société industrielle des produits hygiéniques «S.I.P.H», immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B2467832006, dont le siège social est à l'Ariana Cité Latif Immeuble «C» appartement C2-2 el Manzah 7 Tunis.

Titre exécutif : la version exécutive n°109889 du jugement n°206 rendu par le tribunal de première instance de Siliana le 04/04/2017.

Descriptif du fonds de commerce : le fonds de commerce exploité en industrie de production des couches bébé et du papier hygiénique situé à la zone industrielle de Gaafour Siliana, qui est sous la propriété de la société industrielle des produits hygiéniques (espace environ 1000 m²) immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B2467832006 avec tous les éléments corporels et incorporels indivis tel que énoncé à l'article 189 du code de commerce à savoir (les biens mobiliers affectés à l'exercice, la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, l'enseigne, le droit au bail-contrats à l'appui…).

Date et lieu des enchères : le 28 décembre 2019 à partir de 11h à l'adresse du fonds de commerce en question sus -cité.

Mise à Prix : Elle est fixée à (01. 849. 085,172) dt, un million huit cent quarante neuf mille quatre vingt cinq dinars et cents soixante douze millimes.

Officier et dépositaire du cahier des charges : Maître Effi Noureddine huissier de justice, rue farhat hached Siliana 6100.

Consultation du cahier des charges, et visite du lieu : la consultation du cahier de charges est possible auprès de l'officier commis à son étude désigné.

2019T01582VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Cabinet Maître Saloua Sfaxi Baccar

Avocat à la cour de cassation

23 bis rue de Marseille Tunis

Tel/Fax : 71 245 933

M. Fiscal : 704091/J

Le saisissant : BANQUE TUNISO-LIBYENNE 'BTL' représentée par son président directeur général, immatriculée au registre national des institutions sous n°0033272 D ayant son siège social à Immeuble BTL Boulevard de la terre - lot AFH E 12-Centre Urbain.

Le saisi : 1- Nourdine Ben Khmais Ben Selim Boumaiza, CIN n°01837807 en qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire de LA SOCIETE BOUMAIZA FRERES SBF.

2- Nabil Ben Khmais Ben Selim Boumaiza, CIN n°06262473 en qualité de caution solidaire et hypothécaire de LA SOCIETE BOUMAIZA FRERES SBF.

Les deux demeurant à la Rue Hafouz Dar Chaabene Elfehri Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Saloua Sfaxi Baccar Avocat à la Cour de Cassation, ayant son étude au 23 bis rue de Marseille Tunis. M. Fiscal : 704091/J

Désignation de l'Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°529350 Nabeul dénommé 'Elnouhouth' d'une superficie de 1001 m² sis à Dar Chaabene Elfehri Gouvernorat Nabeul sur lequel est bâti en totalité un dépôt objet de location par Société Elanouar distribution en gros.

Mise à prix : La valeur de l'immeuble saisi est estimée après réduction de 40% de la mise à prix qui devient Deux cent quatre vingt cinq mille deux cent quatre vingt cinq dinars (285.285.000 D) terrain et bâtiments le tout est établi selon rapport de l'expert Mr Karim Chakroun désigné par ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Nabeul n°42394 du 31/5/2018.

Date et lieu de l'enchère : le lundi 6 janvier 2020 devant la chambre des criées du Tribunal de première instance de Nabeul sis à Nabeul à partir de 9 h.

Visite de l'immeuble : La visite s'effectuera toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et qu'après consignation du 1/3 de la mise à prix qui devient deux cent quatre vingt cinq mille deux cent quatre vingt cinq dinars (285.285.000 D) après réduction de 40% de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019R02596VEPA1

Vente d'immeuble après réduction de 40%

Poursuivant : Mouldi el moujahid, employé ,demeurant à rue de carthage Khniss.

Débiteur saisi : Abdessllam ben abdelhamid Ayad, employé, demeurant à l'avenue de l'environnement Khniss.

Avocat Poursuivant : Maître MAATOUK AIDA avocat à la cour de cassation étude sise à rue de Tunis Monastir.

L'immeubles à vendre: Toute la parcelle de terrain qui convient à la construction entourée d'une clôture en pierre de 300 mm et située dans le lieu dit frina de la délégation de Monastir limité au nord une rue à l'Est choukri Jlassi à l'ouest au Sud tawfik kordi.

Mise à prix: le prix de vente est fixé à 57000.000 dinars et ce après réduction de 40 % auquel s'ajoutent les frais fixés par le tribunal lors de la première audience à 1500.000 dinars ajoutent les frais qui seront fixés lors de l'audience.

Tout intéressé à l'adjudication est tenu à consigner au moins le tiers de La mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Monastir le mercredi le 25/12/2019 à neuf heures du matin et suivants.

Visite de lieux: tout intéressé à l'acquisition peut visiter les lieux tous les jours de neuf heures du matin jusqu'à dix sept heures.

Pour plus d'informations s'adresser à l'étude de maître MAATOUK AIDA ou au greffe du tribunal de première instance de Monastir où est déposé le cahier de charge.

Avocat Poursuivant : Maître MAATOUK AIDA Monastir le 20/11/2019.

2019S01367VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître

Manel Saad rue Leopold Senghor route de Tunis Sousse

Partie Saisissante :

Mohamed Ben Habib Bader, Kamel Ben Salah Ktib, Samir Ben Othmen Ata, Atef Ben Laroussi Hammouda ;Anis Boukris ; Mansour Ben Mohamed Ayech, Elhawari Abed, Wisem Guerrida, Ahmed Ben Mohamed Karmous, Fethi Sgayer,

Abdellah Ben Sadok Bahri, AbdelKader Ben Salem, Monther Ben Salem, Fethi Ben Amor Ben Kalifa, Mohamed Ali Glii, Fethi Chiba, Mohamed Boujneh, Taher Ben Mohamed legren, Ahmed Ben Salem Chaaben, Abdlekrim Ayech, Abdessattar Sgayer, Foued Achour, Abderrazzak Bouhlel, Abelmejid Bahri, Mehdi Marjouaa, Hichern Kalfallah, Omar Sgayer, Omar Alwi, Mansour Ben Jaawen, Mohamed Zidi Abdelmoneem zaghbeni, Kamel Cherif, Hafeth Hamlawi, Lotfi Jaawen, Kamel Jedidi, Hédi Belhaj, Jamel Ben Yahya, Kalifa Arar, Ali Deli, Tarek Ben Dali, Sami Ben Lazreg, Bourawi Klifi, Anis Hamila, Chokri Ourabi ; Arbi Krir, Lotfi Kalfallah, Abdelweheb Draba, Charfeddin Boubaker, Tawfik Ben Kdija, Ali Lakdher, Foued Twil tous de nationalité -Tunisienne ayant leurs domicile élu, au cabinet Maître Manel Saad l'avocate à Sousse, sis 31 rue Léopold Senghor Sousse.

Partie saisie :

Société Tunisienne de Meubles «CTM» titulaire de registre de commerce N°B116641997 ayant son domicile élu au cabinet de Maître Lotfi Rais sise au rue de l'indépendance immeuble saiden

Avocat poursuivant :

Maître Manel Saad, l'avocate à la cour d'appel à Sousse, sis 31 rue Léopold Senghor Sousse. (Matricule fiscal 1042100R/P/000)

Le bien mis en adjudication :

La totalité du terrain objet de titre foncier N° 52096 Sousse, dénommé «TOUNES LEL ATHETH» constitué de la parcelle N°l du plan de lotissement de L' O T C, et situé à Bni Kalthoum, Msaken gouvernorat de Sousse.

D'une superficie totale de deux Hectares, quatre-vingt Are et soixante Centiare (02H 80A et 60C)

Mise à prix : Quatorze million six cent soixante et onze mille et trois cent dinars (14.671.300.000d).

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi le 26/12/2019 à 9 h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication le terrain ci dessous à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Sousse

La visite des lieux :

Est à chaque jour de la semaine de 9 h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges déposé chez l'avocate poursuivante ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse.

2019S01373VEPA1

Cession d'un fonds de commerce

Etude Monsieur Zouaidi Adel

Huissier notaire Kairouan

Tél : 77.232.033

Monsieur Zouaidi Adel, Huissier de justice, Kairouan, avise que dans le cadre de l'exécution du jugement, n°12362 rendu par le tribunal de première instance de Kairouan, au profit de HOLGING FINANCIER ELKAWARIZMI en son représentant légal, il sera procédé à dix heures du matin, le jeudi 02/01/2020, à la vente d'un fonds de commerce d'une HUILLERIE sis à El Ala Kairouan, et dont la propriété revient à la partie succombante Abderrazak Sboui titulaire de la carte d'identité n°01954547 délivrée le 14/5/2012.

La mise à prix est fixée six cent quatre vingt dix mille trois cent quarante trois dinars.

La vente se fera à mon bureau avenue Habib Thameur Kairouan.

Le paiement, frais d'adjudication et d'enregistrement, en sus, se fait illico, et pour plus amples renseignements et consultation du cahier des charges s'adresser à l'huissier notaire poursuivant (tél : 77.232.033).

S'il n'y a pas vente, une deuxième adjudication aura lieu le 9/01/2020 à dix heures du matin et s'il n'ya pas vente la 2ème fois, une troisième adjudication aura lieu le jeudi 16/01/2020 à dix heurs du matin avec un rabaissement du dix pour cent à chaque nouvelle adjudication.

Toute personne désireuse de participer à l'adjudication est tenue de consigner 1/10 de prix à payer entre les mains de l'huissier notaire poursuivant.

2019S01389VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabais de la mise à prix de 40%

Etude Maître Faouzi Zouiten

Avocat à la cour de cassation

Rue Professeur Calmette Sousse

Tél : 73.226.693

M.F : 298938R

Poursuivant : 1/ Mr Ali Ben Mohamed Brini Retraité, C.I.N 02883586 du 13/8/2015. Demeurant rue Asma Ben Abi Baker Kalaa Sghira.

Partie saisie : 1/ Mr Nejmeddine Ben Bechir Chouchene, ouvrier, C.I.N 05515394du 24112/2008 demeurant rue 20 Mars Kalaa Sghira.

Avocat poursuivant : Maître Faouzi Zouiten Avocat à la cour de cassation demeurant rue PROF. Calmette Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

Une maison, en cours de reconstruction genre habitation continue avec un étage en cours de construction au niveaux de la dalle et les murs extérieurs sis rue Jameledine El Afghani dérivant avenue 20 Mars Kalaa-Sghira délimitée :

Nord : Alaya Belhouche

Est : Mouhamed Mbarek

Ouest : Rue Jamleddine El Afghani (porte d'entrée)

Sud : Taib Belaid.

Rez-de-chaussée

Superficie : 120 m²

Toit dalle : (J16+S)

Murs : pierres + briques

Parterre : Carreaux mosaïque

Menuiserie en bois.

Agence sauf salle de bain avec électricité eau potable + onas.

Composition :

Hall

Carrelage + faïence sur les murs

Cuisine : 3.45m x 3.70 avec armoire en bois avec céramique parterre, faïence à hauteur de 2.20 m modestement équipé.

Toilette et salle de bain en cours de construction

Hall 1.50 m x 1.60m ouvrant sue une chambre 4.60m 3.50m

1er Etage :

Superficie : 110m² environ construction en béton armé

Toit : Dalle (H16+5)

Murs : briques nues

Cloison : brique nues.

Mise à prix :

Le prix est fixé à cinquante neuf deux cent quatre vingt dinars (59.280.000) après réduction de 40% du prix initial auquel s'ajoute les dépense de la première audience évaluées à deux mille huit cent et un dinars 949 millimes (2.801.949).

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 7/01/2020 à partir de 9 h à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble se fera chaque jour à partir de 10H.

Pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant Mr Faouzi Zouiten rue Professeur Calmette Sousse et le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier de charges.

2019S01399VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 30/12/2019 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Kairouan.

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank «TSB» au lieu de STUSID BANK, société anonyme, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le N° B16641997, son matricule fiscal est 000/M/P/E/013026 et présentée par son représentant légal, dont le siège social situé au 32 rue Hédi Elkarey, 1082 Tunis, son domicile est élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY société inscrite au registre de commerce sous le n° B 2449522006 et dont le siège social situé au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur:

Mokhtar Ben Mohamed Ben Elakremi Mtirawi, demeurant au chraytia de sud 1 Chrarda, gouvernorat Kairouan, titulaire de la C.I.N n° 01935493 (solidaire et hypothécaire à son fils Mohamed Hédi Mtirawi, titulaire de la C.I.N n° 07502600).

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten- Sousse (Matricule fiscale : 108.166-P-AP000).

l'immeuble mis en vente:Toutes les parts indivises «8233,333» dans la propriété dite « mabrouka » objet du titre foncier N° 47086 Kairouan située à chraytia de Sud, Chrarda , gouvernorat de Kairouan, sa superficie est égale à 870212350 m2, objet de parcelle N°383.

Mise à prix :(32.933dt332) selon le rapport de l'expert Aaboubaker Aleni.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de kairouan.

2019S01410VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant :

Amen BANK, société anonyme, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n° B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2 - Débiteur saisi :

Aida Bent Abdelaziz Hamrouni (CIN 08180707), technicien supérieur dans une Clinique, demeurant à la route Mharza impasse Kriaa rue 109 n° 6 Sfax, et à la route Tunis Km 4 centre Ibn Nafis Imm. A 2ème étage. Sfax.

3- Avocat poursuivant :

Maître Moez Ayed ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4. Immeuble saisi :

L'immeuble dénommé « Elhana » objet du titre foncier n° 39922 Sfax qui consiste en une parcelle de terre rectangulaire sise à la route Sokra km 4 Sfax limitée au nord par Mahmoud Kassis, de l'est par par Samir lousaief de l'ouest par Mohamed Hmani et du sud par une rue non goudronnée de 8 mètres de largeur d'où elle est accessible, d'une superficie de 425 m2, sur laquelle est édifié :

- Une villa contemporaine bâtie depuis longtemps d'une surface couverte de 129 m2 dont le sol est revêtu en carreaux de carrelage et dont le toit est en béton à une hauteur de 3,05 mètres. L'accès est du coté sud à travers une porte en fer forgé en 2 parties sur une allée revêtue en carrelage entourée de 2 petits jardins menant à une véranda sud-est au milieu de laquelle existe une porte en bois devant lequel une porte de sécurité en fer forgé. La villa comporte un hall (3,08 m/2,31 m), à sa droite une porte en bois et verre en deux parties qui mène à un salon et séjour (longueur du nord vers le sud du coté est 3,34 m et du coté ouest

6 m et largeur de l'est vers l'ouest du coté nord 4,75 m et du coté sud 3,50 m) comportant une fenêtre sur le coté ouest et une fenêtre sur le coté sud. Après la porte du salon une ouverture rectangulaire et dont le haut est en demi cercle sans porte mène à un couloir d'une largeur de 1,18 m dans lequel existe: une chambre (4,02m / 3,47m) ayant une fenêtre sur le coté est et comportant un placard bâti avec toutes ses composantes en bois sur le mur nord, une autre chambre (3,48m/ 3,25m) ayant une fenêtre sur le coté est, une salle de bain (2,20m / 2,15m) ayant une fenêtre sur le coté nord comportant tous les articles sanitaires moyenne gamme, une autre chambre (4,17m / 2,56m) ayant une fenêtre au coté nord et un placard bâti "avec toutes ses composantes en bois sur le mur sud, et une cuisine (6,16m / 3,67m) comportant tous les articles sanitaires moyenne gamme divisé en un coin cuisine et un coin de repas" ayant une fenêtre sur le coté ouest et une porte sur le coté nord qui mène au reste du terrain et un placard bâti avec toutes ses composantes en bois sur le mur est.

- Un garage au coin sud est du terrain (6,07m /3,03m) d'une superficie de 22,37 m2 dont le sol est revêtu en carreaux de carrelage. Sa porte principale est en fer forgé divisée en 3 parties et ouvre sur le coté sud. Il comporte une fenêtre et une porte sut' le coté ouest, et dans son coin nord-est extérieur une petite porte en fer forgé du réservoir d'eau provenant du toit de la totalité de la villa.

- Un bâtiment au coin sud-ouest du terrain d'une superficie de 28 m2 divisé en 2 parties: une partie dont l'accès est sur la nie à travers une porte en fer forgé suit à laquelle une autre porte en bois et verre menant à un espace d'une longueur de 5,73 m et d'une largeur de 2,91 m ayant une fenêtre sur le coté est, le sol est revêtu en carreaux de carrelage et dont le toit est en béton à une hauteur de 2,30 m. Dans le coin nord-est de cet espace, une ouverture rectangulaire sans porte mène il un autre espace d'une largeur de 1,39 m comportant un coin cuisine (1,09 m) et une salle d'eau (une toilette et un petit lave-mains moyenne gamme) ayant une fenêtre sur le coté nord.

- Un autre bâtiment sur le coté nord du terrain d'une superficie de 27,50 ml dont le sot est revêtu en carreaux de carrelage et dont le toit est en béton à une hauteur de 2,30 m comportant une petite cuisine (2,66m / 1,98 m) et une douche (2.64m / 1,43m) et une chambre (2,92m /2,68m) ayant une fenêtre sur le coté sud.

Les murs extérieurs de tous les bâtiments sont en pierre et intérieurs en briques et sont tous finis et peints à la peinture à l'eau de l'intérieur et de l'extérieur. Les portes intérieures sont bois moyenne gamme, les fenêtres en bois et verre et les volets sont en bois protégées par du fer forgé. Ils sont équipés de l'électricité et ses équipements sont de moyenne gamme, les articles sanitaires sont modernes et aussi de moyenne gamme. Les bâtiments sont -anciens et nécessitent l'entretien. La localisation de l'immeuble est asse bien.

5 - Mise à prix : Deux cent dix mille dinars (210.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6 - Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3… 4 rue Ahmed ALOULOU près de la CNSS Sfax le mercredi huit Janvier deux mille vingt (08/01/2020) à partir de 9 heures.

7 - Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2019X01469VEPA1

Vente aux enchères Publiques sur saisie immobilière après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Moalla Lobna, immeuble alyssa centre 2éme étage bureau n° 211 Sfax

Créancier saisissant

Mezghani nizar son domicile élu bureau maître moalla lobna sis rue abou kacem chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax

Débiteur saisi :

Moktar ennouri sis route Gabès km 1 cite mharza avenue akhlal maison 2 Sfax n° CIN 01341653 du 20/11/1999

Avocate poursuivante : Maître Moalla Lobna, rue abou kacem chebbi immeuble Alyssa centre 2 ème étage bureau n° 211 Sfax

Immmeuble saisi :

Consiste d'un appartement n° 8, 4éme étage immeuble « diar faiez » sis route mharza km 2.5 Sfax, d'un surface de 60 mètre carrée, contenant d'un petit hall a droite une cuisine avec balcon et salle de bain et un placard en face de lui deux chambres avec un balcon et a la fin du couloir chambre de nuit, bien équipé de l'électricité et délimitée par la propriété du promoteur faiez becha.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à : soixante quatre mille neuf cent soixante douze dinars 500 millimes (64.972,500 D) après réduction de mise à prix de 40% auquel s'ajoutent les frais. Auquel s'ajoutent les frais et Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi huit janvier deux mille vingt (08/01/2020) à partir de neuf heures

du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires du bureau pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à immeuble Alyssa centre 2éme étage bureau n° 211 Sfax.

2019X01471VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

- Le Poursuivant : Mohamed El Moncef Baklouti, agriculleur, demeurant route Menzel chaker km 3,5 (près de mosquée Damak) Sfax.

- Avocat Poursuivant : Maître Nours Ben Hafaidh, avocate, Rue Habib Maazoun, immeuble El Mondial -1ére étage 3000 Sfax.

- Le débiteur Saisi : Sofiene Ben Abdel Majid Kamel, Boucher, demeurant rue Habib Bourguiba Marché central N°33 Bab Bahar Sfax.

Procés-verbal de saisie foncière : Procés-verbal portant saisie sur (79.5454 parts) d'immeuble dressé par maître Najib Besbes le 28/8/2019 sous le N° 13677 inscrit au titre foncier N°51933 Sfax le 17/9/2019 folio 2 n°2691 selon la lettre de la conservation foncière de Sfax datée le 02/10/2019.

L'immeuble saisi : Les parts (79.5454 parts) de la totalité de l'Immeuble divisée en 500 parts en copropriété de l'immeuble immatriculé à la conservation foncière sous le titre n° 51933 Sfax dénommé «Omniati 21» d'une superficie de 500 m² situé à la route Mahdia km 1 ,5 Sfax Elbosten , limité au sud par le parcelle n°2, à l'est route Mahdia d'où l'entrée, au nord la parcelle n°3, à l'ouest les parcelles 36 et 1 et 2, du sud - est vers l'ouest 27,40 m vers le nord 19,41 m vers l'ouest 27,43 m vers le sud 19,41 m vers l'ouest 27,43m vers le sud 17,08m.

La Villa rez de chaussée et étage supérieur avec une superficie de 322 mètres carrés et un nombre de 3 magasins le N° 1 de 39 m2 et le deuxième de 23 m2 et le troisième de 23 m2 et un ce lier d'une superficie de 31 m2, une cuisine et une salle de bain d'une superficie de 31 m2 et l'entrepét d'une superficie de 8 m2.

Mise à prix : le prix initial a été fixé pour les parts saisies (79.5454) de l'Immeuble à (85.909,032d)

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 06/01/2020 à neuf heure du matin à la salle des Criées du tribunal de première instance de Sfax, rue Abou El kassem Echabi Sfax.

Visite des lieux : Tous les jours de la semaine.

2019X01476VEPA1

Vente aux enchères Publiques

Avocat Poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marbourg Sfax.

1/ Partie Poursuivante : Abdallah Mroua, syndic de la faillite de la société café et bar colombia et représentant l'union de ses créanciers, rue patris lomba immeuble -el manar esc B, 4éme étage, bureau n°9 Sfax,

2/ Partie saisie : les héritiers de salah ben nacer ben salah jerbi et les héritiers de sa veuve Fathia bent haj Mostapha ben Sadok Triki qui sont : Mohamed Saber- Salah- Iskandar - Hela-Zied- Imen, Avenue d'algérie n° 27 Sfax.

3/ Immeuble saisi : 366 parts dans l'indivision du titre foncier «Alkhoutwa 1» n° 6138 Sfax, qui se compose de deux entrées indépendantes :

1- Entrée n° 1 : dont l'ouverture au nord vers le centre ville contient deux appartements : "'Appartement n°1 se situe au 1ér étage, en bon état (construction, équipement et accessoire) il comporte 6 chambres, salle d'attente, hall, wc et équipement sanitaire, deux balcons de 280 m2 de superficie.

* Appartement n°2 se situe au 2éme étage, en bon état «construction, équipement et accessoire» comporte trois chambres, sale d'attente, hall, wc, équipement sanitaire de 135 m2 de superficie.

2- Entrée n°2 : dont l'ouverture au nord vers route de Gabés comporte 3 appartements (deux étages).

*Appartement n°3 situé au premier étage, en hon état (construction, équipement, accessoire) comporte 2 chambres salle d'attente, cuisine, hall, wc et équipement sanitaire, balcon de 105 m2 de superficie.

Le deuxième étage comporte deux appartements. Appartement n°4 dont l'ouverture à l'este, en bon état (construction, équipement, et accessoires comporte deux : chambres, salle d'attente cuisine, hall, wc et équipement sanitaire de 87 m2 de superficie.

*Appartement n°5, dont l'ouverture à l'ouest en bon état (construction, équipement et accessoire) comporte 2 chambres, salle d'attente, cuisine, hall, wc et équipement sanitaire de 105 m2 de superficie.

4/ Mise à prix : neuf cent quarante cinq mille dinars (945.000.000 D) suivant expertise

Judiciaire plus les frais de Procédures

5/ Date et Lieu de vente : la vente aura lieu le lundi 06/01/2020 à partir de 9.00 h à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax, me Abou el Kacem Chebbi Sfax.

6/ La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine, Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah,

7/ Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience ; et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2019X01479VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954 W

Créancier saisissant : TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, registre de commerce n°B16641997 au tribunal de 1ère instance de Tunis et au registre national des entreprises matricule fiscal 013026/E/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Jamel Trigui, agriculteur demeurant à l'Avenue Ali Balhouane route El Ain Km6 Sfax et à Avenue Bourguiba El Ain 3000 Sfax (titulaire de la C.I.N. n°01017822).

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Désignation de l'immeuble :

Un immeuble situé à la route El Ain Km 6 Avenue Ali Belhouane à droite allant au centre ville Sfax il consiste en un rez-de-chaussée et un garage édifiés sur un terrain clôturé des quatre côtés d'une surface de 430 m² de laquelle on déduit une parcelle mesurant 15m/4,50m appartenant au fils du débiteur saisi. Il est limité de l'Est par une rue par laquelle son entrée, du nord par une rue par laquelle son entrée, de l'Ouest par Noomen Trigui et du Sud par Med Trigui. Le rez-de-chaussée est d'une surface de 190m² et comporte 3 pièces, un salon, une salle de bain, une toilette, un hall et une cuisine comportant un placard et un couloir liant les pièces. La cuisine est en faïence avec une véranda au Sud et une véranda Sud Ouest comportant un puits. Le parquet est en carrelage. Le plafond en béton. Equipée en électricité et en eau potable. Sa construction et son état est en dessus du moyen. Le garage situé au coin Ouest Nord avec une porte ouvrant à une rue du coté Nord et une porte du côté Est et une porte du coté Sud. Sa surface est de 24 m² Le parquet est en carrelage. Le plafond en béton. Sur lequel est édifié un étage appartenant au fils du débiteur.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble a été estimée à 130. 000.000 dinars.

Tel que déterminé par l'expert Moncef Dammak. Toute personne désirant participer à l'adjudication, doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi le huit janvier de l'année deux mille vingt (8/01/2020) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 avenue 4 Ahmed Aloulou à coté de la caisse nationale de la sécurité sociale.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires des bureaux. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X01480VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société Imprimerie Principale, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le numéro B1121001996, dont le siège social est à rue des métaux zone industrielle Ben Arous.

La partie saisie :

Monji Ben Ali Bejjar, titulaire de la CIN n°00008233, président du conseil d'administration de la société Al-khoutaf, demeurant à route Taniour rue Habib Thameur Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax. (MF : 10492.38Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'il figure dans le cahier des charges :

La totalité de l'immeuble sis à route Taniour Km 8 rue Habib Thameur Sfax, qui consiste en un lot de terrain de forme carré clôturé de tous les cotés sa dimension de l'est à l'ouest du côté nord 29.76 m et du coté sud 29.91 m et nord au sud du coté est 29.97 m et du coté ouest 29.96m, sa superficie 894m², limité du coté nord par une impasse où il y a son entrée, du côté est par Bejjar, du côté sud par Bejjar, et du coté ouest par une avenue où il y a aussi son entrée, il existe sur le terrain un local d'habitation sous forme de villa, et au coin ouest un garage d'une superficie de 47m². La villa est constituée par une véranda nord -est qui amène à un hall découlant de lui une chambre de soirée, 3 chambres et un couloir qui amène à la chambre de stockage, et une petite chambre, et une cuisine où il y a la salle de bain et un escalier qui amène au toit où il existe une chambre. La superficie de tout le bâtiment est 187m². Les murs extérieurs et intérieurs de la villa bâtie avec pierres, et son toit avec béton armé. Son sol est couvert avec carré de carrelage. Les équipements de ses portes et fenêtres en bois, en verre, et en fer. Elle est équipée de l'électricité et de l'eau potable. Les murs du bâtiment extérieur le garage sont en brique, son toit en béton armé, son sol en carrelage. Les équipements, de ses portes en fer et bois. Il est équipé par l'électricité.

Mise à prix :

Cent trente-quatre mille et quatre cent dinars (134.400.000DT), après réduction de 40% outre les frais annoncés le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le six janvier deux milles vingt (6/01/2020) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'Intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou il est déposé le cahier des charges.

2019X01485VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Mabrouka Bent Bouras, sans profession, CIN 06033999 domicile élu étude Maître Adel Atitallah sis à rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie :

1/ Fawziya Bent Arbi Chihawi CIN 05370324 demeurante à la route l'Aéroport km 3.5 Sfax.

2/ Tarek Ben Arbi Chihawi CIN 03596809 demeurant à la route l'Aéroport km 3.5 Sfax.

3/ Fadwa Bent Arbi Chihawi CIN 05329998 demeurante à la route l'Aéroport km 3.5 Sfax.

4/ Fakher Ben Arbi Chihawi CIN 01346627 demeurant à la route l'Aéroport km 3.5 Sfax.

5/ Maher Ben Arbi Chihawi CIN 05236804 demeurant à la route l'Aéroport km 3.5 Sfax.

6/ Imed Ben Arbi Chihawi CIN 01326292 demeurant à la route l'Aéroport km 3.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «fadwa» objet du TF n°27729 Sfax d'une contenance de 147 m² sis à la route de l'aéroport à droite vers centre ville connu par cité amal 2 gouvernorat de Sfax consistant en un terrain sur lequel est édifié une construction composée d'un rez-de-chaussée et de 2 étages contenant 6 appartements.

Le rez-de-chaussée contenant 2 appartements :

L'appartement n°1 d'une contenance de 68m² contenant 3 chambres, un hall, une cuisine, un couloir et une toilette.

L'appartement n°2 d'une contenance de 58 m² contenant 3 chambres, une cuisine, une toilette et un couloir.

Le premier étage contenant 2 appartements :

L'appartement n°3 d'une contenance de 67 m² contenant 3 chambres, une cuisine, une toilette, un couloir et un hall.

L'appartement n°4 d'une contenance de 45m² contenant 3 chambres, un hall, une cuisine, une toilette.

Le deuxième étage contenant 2 appartements :

L'appartement n°5 d'une contenance de 70 m² contenant 3 chambres, un hall, une cuisine, une toilette, un balcon et un couloir.

L'appartement n°6 d'une contenance de 47 m² contenant 2 chambres, un hall, une cuisine et une toilette.

L'état de l'immeuble est moyen situé dans une zone populaire (cité elamal 2) équipé en électricité et l'eau potable et L'ONAS.

L'immeuble est délimité du coté sud et nord par une rue, du coté, est par la parcelle n°833 et du coté ouest la parcelle n°831.

Mise à prix : (298.850.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 8/01/2020 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01493VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), S.A. R.C : B140811997, sise à 24 rue Hédi Karray Centre Urbain Nord, domicile élue étude maître Atitallah Adel sis à la Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie saisie : Fathi Ben Ali Ben Mabrouk Amri CIN 08421568 demeurant à la route de Gabès km 8 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble dénomme «hana» objet du TF n°83974 Sfax d'une contenance de 947 m² sis à la région de Sidi Abid délégation de Sfax sud gouvernorat de Sfax à 400 mètres de la route Sidi Abid dans une zone d'habitation consistant en un terrain de forme trapèze clôturé du coté sud, est et ouest à coté nord une maison et à coté sud une construction non achevé.

La maison est en bonne état d'une superficie couverte de 122 m² contient une véranda avec une terrasse en face de 31 m², une véranda du coté nord ouest avec une terrasse en face de 26 m², une réserve d'eau, un hall, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain équipée et une toilette.

La construction non achevé d'une superficie couverte de 135 m² contenant des piliers sans toit et les murs en briks.

L'immeuble est équipé en électricité, l'eau potable, délimité du coté sud par les héritiers Henteti, du coté est par Mongi Amri, du coté ouest par Houssin Amri et du coté nord par Mongi Amri.

Mise à prix : (190.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 8/01/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal do première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01494VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Créancier saisissant Randa Ennajar, sans profession, titulaire CIN 07012751 ,demeurant Tunis, élisant domicile aux études Me Fatma MBIIJ, avocat à la cour de cassation, Avenue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba

2-Débiteur saisi, Radwan Ennajar, métier libre, titulaire CIN 05048224, demeurant 69 avenue Fattouma Bourguiba Soukra Tunis, élisant domicile chez Me Omar Chetoui, 15 rue Omar. Ben Gadah centre des Affaires Montpilaisir Tunis 1073.

3- Avocat poursuivant : Maître Fatma MBIIJ Avocat à la cour de cassation, Etudes est sis avenue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba MF : 764191V/A/P/000.

4- Immeuble saisi La saisie porte sur le bien appartenant au débiteur objet du titre foncier 30597 Medenine denommé Radhwan sis Mahboubine Djerba Midoun

Gouvernorat Medenine se composant de la parcelle n°1 consistant en une parcelle de terrain allant du nord au sud avec une déviation à l'ouest ayant plusieurs cotés et deux déviations au nord et deux déviations au sud et contenant 24 oliviers de taille moyenne,10 oliviers de taille moyenne non entretenus, 2 palmiers et un amandier d'une superficie de 6.630 m2 délimitée au nord sur une longueur de 66.43 m par la propriété Moncef et Mahmoud Haj Gacem après une Tabia, ensuite sur une longueur de 46.58m après une première déviation et sur une longueur de 26.83 m après une deuxième déviation propriété Héritiers Makhlouf Ennajar, à l'Est une piste suite à une tabia d'une longueur de 36.39 m ensuite sur une longueur de 41.44 m propriété Héritiers Ali ENNAJAR , ensuite sur une longueur de 4.86 m propriété famille Said Ennajar, au sud sur une longueur de 34.22 m propriété héritien Ali Ennajar et puis sur une longueur de 2.92m, 40.89 m et 8.99 une piste ensuite une déviation de 19.75 m et 29.21 m la propriété ramille Said Ennajar. à l'Ouest d'une part une tabia de l8.56 m de longueur et d'autre part propriété Héritiers Makhlouf Ennajar après une tabia de 17.65 m et 23.98m,ensuite sur une longueur de 30.16m la propriété famille Said Ennajar.

5- Mise à prix. Quarante Quatre Mille Quatre Vingt Dinars (44.080, 000 DT) qui constitue ta valeur réelle du bien saisi qui a été fixée par l'expert Ali Majebri désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n° 144794 rendre par le président du TPI de Médenine le 02-08-2007.

Les frais sont en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat, et Pour les étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication, l'adjudication aura lieu à la chambre dei criés du tribunal de première instance de Mednine sis à Mednine le lundi Six Janvier deux mille Vingt (06-01-2020) à partir de 9 heures

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première stance de Médnine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Fatma MBIIJ et ce aux mêmes horaires.

2019M00413VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude maître Sami Kotti

Avocat à la cour de cassation 2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

TEL : 71 784.579/800.159

FAX : 71.786.728

MF : 509781 N

Partie poursuivante : Abdelaziz Jammousi - Ayant son domicile élu cabinet Maître Sami Kotti 2 bis rue el Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Aziza Bent Chebil Nasri- demeurant au 15 rue des lumières Ariana (auparavant cité El Milaha) ou à son domicile élu cabinet Maître Fathi Mouldi - sis au 18 rue El Irak Lafayette Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Sami Kotti 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi :c'est le bien immobilier sis à 15 angle rue des lumières et avenue du Nil et autre rue sis à l'Ariana objet du titre foncier n° 51277 Ariana - dénommée «Nesr» d'une superficie de 389 m2 sue lequel est édifié un bâtiment se composant d'un rez de chaussé de 4 pièces - salle de bain et toilette avec un local qui ouvre sur avenue des lumières et trois boutiques de surfaces différentes sur une rue ouvrante sur avenue des lumières (libres de suite) avec un sous-sol qui se compose d'une chambre - une salon - salle de bain et cuisine - le 1er étage se compose d'une hall d'entrée –deux chambres à coucher - salle de bain et un dressing la surface du rez de chaussé est de 193.01 m2 y compris le garage et la surface de l'étage est de 150 m2 - le batiment est d'une architecture moderne et en bonne état,

les Charge: La dite propriété n'est grevée d'aucune charge.

Mise à prix :la mise à prix est fixée à la somme de sept cent soixante trois mille quatre cent quarante huit dinars 882 millimes (763.448,882 D) .

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le Lundi le 23/12/2019 à 9H et à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana - zone administrative Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019403601VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Avocat près la cour de cassation

6, Rue d'Iraq 1002 Tunis

Tel : 71.797.400

Fax : 71.796.146

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA représentée par son PDG demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n° 6 Tunis 1002. MF : 424901K/A/P/000 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur Mehrez Ben Mohamed Cheriha CIN n°04632115 demeurant au 47 Rue Ecole Sidi Rezig Mégrine - En qualité de caution solidaire et hypothécaire de Monsieur Mohamed Sami Cheriha CIN n°00372481

3- Désignation de l'immeuble saisi : il s'agit de la totalité du titre foncier n°619900 Nabeul dénommé «CHRIHA» situé à l'angle de la rue Abou Elkacem El Chebbi et le Boulevard 9 avril Slimane Nabeul d'une superficie de 293 m² sur lequel est édifié une construction non achevée (fondation et poutres en béton armé uniquement)

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 155.919,950 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia sis à la ville de Grombalia le lundi 6 Janvier 2020 (6/01/2020) à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière,

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2019403618VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Avocat près la cour de cassation

6, Rue d'Iraq 1002 Tunis

Tel : 71.797.400

Fax : 71.796.146

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA représentée par son PDG demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002. MF : 424901K/A/P/000 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : 1- Mourad Ben Othman CIN n°01848025 demeurant à Sidi Dhaher Bouargoub Nabeul - En sa qualité de caution hypothécaire de la société POISSONNERIE ZINOUBA SARL, RC N° B5152462014

2- Fatma Snoussi épouse Mourad Ben Othman CIN n°06394916 demeurant à Sidi Dhaher Bouargoub Nabeul- mariée à Mourad Ben Othman selon le régime de communauté des biens.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de 907,5 parts indivises sur 19150 parts du titre foncier n°630446 Nabeul dénommé «SENIAT MYRA» situé à Sidi Dhaher Nabeul, et correspond à un terrain de 907,5 m² planté d'oliviers et agrumes.

4- La Mise à prix : est fixée à 98.010,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia sis à la ville de Grombalia le lundi 6 janvier 2020 (6/01/2020) à partir de 9 heures du matin.

- Tout Intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2019403619VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tel : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

RC : B176041996

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA représentée par son PDG demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002. Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : 1/ Monsieur Salem Ben Cheikh - CIN n° 0450507 - demeurant à la Rue Mouaouya Ibn Abi Sofiene n°44 El Menzah 7 Ariana - En sa qualité de caution hypothécaire de la société SAMAKA - SARL. RC : N°B2477632010.

2/ Madame Boutheina bouzouita CIN n°00177626 - demeurant à la Rue Mouaouya Ibn Abi Sofiene n°44 El Menzah 7 Ariana - En sa qualité de caution hypothécaire de la société SAMAKA -SARL- RC N° B2477632010

3/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°24192 Ariana dénommé «VILLA SALLEM» d'une superficie de 707 m² donnant sur la rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene n°44 El Menzah 7 Ariana et la rue EL-Immam Ibn Hanbal composée d'une villa dont le premier étage est de 230 m² couverts composé d'une cuisine, salle à manger, des toilettes, un débarras, un salon et deux chambres, le premier étage est de 220 m² couverts composé d'un salon avec balcon, trois chambres, une cuisine, une salle d'eau le tout entouré d'un jardin.

4/ La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.507.500,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/ Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la ville de l'Ariana le lundi 13 Janvier 2020 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'Immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2019403620VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tel : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA représentée par son PDG demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002. Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La société MEDITERRANEAN SHIPPING - SARL RC N°B110171996 dont le siège social est à la rue Hamed Elghazeli Montplaisir Immeuble Les Chalets 1002 Tunis - En sa qualité de caution hypothécaire de la société GENERAL WORLD TRADING - SARL- RC N° B01133052014.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°107511 Tunis dénommé «Chalyet 1» d'une superficie de 131 m² situé à la rue Hamed Elghazeli Montplaisir Tunis soit un appartement à usage administratif situé au RDC de l'immeuble «Les Challets» composé de 3 chambres, une cuisine et des toilettes.

- La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°107512 Tunis dénommé «Chalyet2» d'une superficie de 150 m² situé à la rue Hamed Elghazeli Montplaisir Tunis composé d'une grande salle d'accueil, 5 bureaux et des toilettes.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi objet du titre foncier n°107511 Tunis est fixée à 458.500,000 dinars et la mise à prix de la totalité de l'immeuble saisi objet du titre foncier n°107512 Tunis est fixée à 525.000,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis (1) sis à la ville de Tunis le mardi 7 Janvier 2020 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2019403621VEPA1

Vente après réduction du prix de 40%

Etude Maître Ben ARBIA ASMA

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 AV.de la liberté B3-1 Tunis

Tel 71780721

MF: 000/A1P1767103Q

Créancier poursuivant : B. F.P.M.E, S.A, R.C N° B2410202005, représentée par son P.D.G sise à

Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

Débitrice: société Fathi et sons, S.R.L., R.C N° B 0439472008, représentée par son gérant, sise à N° 1 rue Imam Ali Ain Meriem Bizerte

l'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma avocate à la cour de cassation l'immeuble mis en vente : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 11364

Bizerte dénommé «DOUAE» a vocation d'habitation d'une superficie totale de 709 m2 sur laquelle est édifié un bâtiment de 895 m2 composé d'un rez -de chaussée contenant deux locaux commerciales .un jardin avec un puis et un grand dépôt. Le premier étage est composé de deux appartements et le deuxième étage est composé d'une terrasse, un appartement et un studio. Sise à l'ongle de la rue el Amir Abed el Kader et rue Imam Ali Ain Meriem Bizerte et en face du parc du lac.

Prix de la vente : est fixé à 480.940,000 D outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience

date et lieu de la vente: la vente aura lieu le mardi 31/12/2019 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1er instance de Bizerte

La visite de l'immeuble est possible tous les jours.

2019403659VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante: La Banque de Tunisie et des Emirates « BTE », S.A, Siège Social, 05 Bis Rue Mohamed Badra Tunis - Représentée par son PDG, I.U 0015094B.

L'avocat poursuivant : Maître Melliti Emna avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I tel : 71 230203.

Partie poursuivie : Mr Nizar Ben Sadok HAJ ALI, CIN N° 05443852, demeurant au n°69 bis rue Sidi Abi Said El Khedhri, Ezzahra, Ben Arous.

Immeuble saisie et mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n° 992 Ben Arous sise à 69 bis rue Sidi Abi Said El Khedhri, Ezzahra, Ben Arous, d'une superficie de 656 m2, qui consiste en une villa composée d'un sous-sol constitué d'une entrée, trois chambres, cuisine, trois salles d'eau, un réz-de chaussée composé d'un salon et une salle à manger, une cuisine, une terrasse qui a une vue sur la mer, des escaliers qui mènent au premier étage qui se compose de cinq chambres, salle de bain, salle d'eau, deux terrasses l'une d'elle à une vue sur la mer, un studio d'une superficie de 32,5m2, et un garage, la superficie couverte est de 634m2.

Mise à prix : est fixée à la somme d'un Million Cinquante Mille Dinars frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le Jeudi 09 Janvier 2020 à partir de 9h00 à l'audience des saisies

immobilières auprès du tribunal de première instance de Ben Arous ,

Observation : La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'internédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2019403663VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après réduction du prix de 40%

Etude maître El Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 Rue D'IRAN, Tunis 2éme étage bureau 7

TEL : 55611011

MF : 1191497H/P/000

Partie poursuivante : AMEN BANK, société anonyme, agissant par son représentant légal, dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V, immatriculé au registre de commerce au tribunal de première Instance de Tunis sous le n° B176041996

Partie saisie : Slaheddine KAHLOUN, titulaire de la CIN n° 01628870, domicilié à 04 rue Bayrut Maniel Temim, Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, domicilié à Tunis 48 rue d'Iran 2éme étage bureau 7.

L'immeuble saisi : La propriété dénommée «Cherak Msika» objet du titre foncier n° 23259 Ben Arous, consiste principalement en un terrain agricole non planté rectangulaire. La façade principale de ladite propriété est au bord de la route locale goudronnée liant Mhamdia et Sidi Fraj perpendiculaire à la route principale n°3 liant la capitale et Zaghouane en passant par Mhamdia. Elle se situe à Ouest Mhamdia (sur une distance de 8 km en passant par la route principale n°3 du centre ville) et au sud Ouest de la capitale (sur une distance de 20 km du centre ville) en passant par la route numérotée «intermédiaire n° MC37» liant la capitale à la ville d'el Fahs vers le Sud Ouest. Elle est d'une superficie de 46490 m2. Le propriété est composée à l'intérieur de deux partes différentes en prenant en considération l'exploitation effective, une première partie composant la façade de la propriété dallée par débris artificiel étalant sur une superficie de 1 har et demi pour une activité non agricole (quasi-industrielle) réservée pour les locaux administratifs et pour un grand atelier de maintenance des grandes mécaniques. Une deuxième partie au fonds de la propriété du sud Ouest qui consiste en un terrain agricole labourer. Les établissements dans la

première partie se constituent de trois blocs. A droite de l'entrée on trouve l'administration d'une superficie de 109 m2 ainsi qu'une autre construction multifonction englobant un foyer pour les ouvriers, un bloc sanitaire, vestiaire, des chambres pour diverses exploitations et une extension sur une superficie couverte de 231 m2 non achevée. On trouve aussi des débuts de travaux au premier étage ainsi qu'un atelier de maintenance sur une superficie de 450 mz,

Mise à prix : La mise à prix du terrain est fixée à neuf cent vingt six mille quatre dinars (926. 004 D, 000) à laquelle il s'ajoute les frais et honoraires de la première audience qui s'élèvent à deux mille huit cent soixante quinze dinars 205 millimes (2. 875 D, 205).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu jeudi 26/12/2019 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des crées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchet Rades Ben Arous.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation de 1/3 du montant de la mise après ou la présentation d'un chèque certifié portant ledit montant, ou encoure une garantie bancaire irrévocable dudit montant.

Pour les étrangers il faut, le cas échéant, en outre obtenir l'autorisation du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de la première instance de Ben Arous.

2019403668VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1/- Créancier poursuivant : La Banque internationale Arabe de Tunisie SA RC : B187881996 représentée par son PDG demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°70-72 Tunis créancier hypothécaire, domiciliée au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la rue D'IRAQ n°06 Tunis 1002 avocat poursuivant.

2/ - Débiteur saisi : Monsieur .Abdelaziz Fourati - CIN N° 00212346 demeurant au N° 126 rue El Ghofrane la nouvelle Medina Ben Arous - En sa qualité de débiteur principal hypothéquant

3/- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°544374 Nabeul dénommé «KBAR JAHLI» d'une superficie de 4792m2 SITU 20 Bir DRASSEN Beni Khaled représentant un terrain agricole composé de quatre dépôts pour élevage de poussins, le premier est de 270m2 couverts le deuxième est de 413m2 couverts et le troisième est de 168 m2 couverts et le quatrième est de 655 m² couverts .

4/ - La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 248.448,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience .

5/- Date et lieu de la vente : à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de GROMBALIA sis à la ville de GROMBALIA le Lundi 06 Janvier 2020 à partir de 9 heures du matin.

• Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

• Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable

• Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2019403669VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de redressement amiable

Société ECOLODGE DAR ZITOUNA - SARL

Immeuble EL MISK EL CORNICHE Sousse 4000

RC : A1217413

MF : 1217413 A/M/A/000

N° CNSS : 430068-67

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ére instance de Sousse en date du 22/11/2019, l'expert Mr Naoufel Bouzgarrou, a été nommé afin de concilier entre l'entreprise et ses créanciers, dont l'adresse est 11 Avenue Tahar Sfar 4002 Sousse. Les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de conciliateur dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2019S01405VEPA2

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Monastir Affaire 316

Annonce de distribution

Conformément aux articles 467 et 468 CPCC et sur autorisation de Abir Ben Saber juge chargée de la répartition des fonds au tribunal de première instance de Monastir dans l'affaire 316 d'ouvrir la procédure de distribution d'argent déposé aux créanciers et selon la requête de distribution déposée par maître Bettaieb Nejib au nom de Salwa Taher contre Top Model située à Moknine et la somme déposée 26.106.163 dinars et la quittance du dépôt MO54517 du 18/09/2018 et le certificat du dépôt 09/2019 de 14/03/2019 qui conque voudra contribuer à la distribution doit fournir dans les trente jours suivant la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne les pièces justificatives de sa dette par un avocat au greffe de tribunal mentionné sinon son droit à

ces contribution sera abondonné et libéré annonce rédigée en application des articles 466 et 468 CPCC.

2019S01408VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Monastir Affaire 312

Annonce de distribution

Conformément aux articles 467 et 468 CPCC et sur autorisation de Abir Ben Saber juge chargée de la répartition des fonds au tribunal de première instance de Monastir dans l'affaire 312 d'ouvrir les procédures de distribution d'argent déposé aux créanciers et selon la requête de distribution déposée par maître Bettaieb Nejib au nom de Manel GHADDAB contre confection Model située à Moknine et la somme déposée 67.258.394 dinars et les quittances du dépôt MO42721 de 07/05/2018 et MO37750 de 18/04/2018 et les certificats du dépôt 09 et 10 de 05/11/2018 Qui conque voudra contribuer à la distribution doit fournir dans les trente jours suivant la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne les pièces justifiant sa dette par un avocat au greffe de tribunal mentionné sinon son droit à ces contribution sera abandonné et libérée annonce rédigée en application des articles 466 et 468 épée.

2019S01409VEPA2

Ouverture de la distribution de deniers

Suite à l'émission de monsieur le juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Béja et sa décision d'ouvrir les procédures de distribution des fonds assuré dans le coffre de département de sécurité et de dépôt approuve Maître Rabeb Hamdi avocate prés la cour d'appel ayant son bureau à Béja, son identifiant fiscal 1123098/R qu'elle a édité dans l'affaire numéro 140 auprès de tribunal de première instance de Béja concernant la distribution de l'ordre des débiteurs saisisseur Abed Rahmen Zitoun et les autres contre la société PROMOCHIMICA TUNIS dont son siège social est situé dans la zone industrielle route Tabarka Béja, soumis au contrôle douanier et les opposants l'astringent de douane et les tiers.

Conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civils et commerciales, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit sous peine de forclusion produire dans les trente jours de la publication au journal officiel ces titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. En outre, il énoncera les causes de préférences de sa créance le cas échéant.

2019J00100VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018

Société Chlorine Derivatives industry S.A

Société Anonyme au capital social de 3250000 dinars

Siège social : 37, Rue Ahmed Tlili, Tunis 1001

RC : 82445472007

MF : 1010931A

Les actionnaires de la société Chlorine dérivatives industry sa sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018, qui se tiendra le mercredi 15 janvier 2020 à 10h30 à l'Hôtel Golden Tulip à Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation de la tenue de l'AGO relative à l'exercice 2018 le mercredi 15 janvier 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers et notes aux états financiers de l'exercice

2018

- Approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018,

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs

- Désignation de trois administrateurs.

2019R02592SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Carthage Technology & Training

Registre de commerce B07133022013

Matricule fiscal : 1304313KAM000

Les associés de la société Carthage Technology & Training sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2019 à 11 heures au siège social de la société Carthage Travel & Events rue Dag Hamarshold 8050 Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,2017 et 2018.

2-Examen des rapports de gestion des exercices 2016,2017 et 2018.

3- Approbation des opérations prévues par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

4-Affectation du résultat des exercices 2016,2017 et 2018.

5-Questions diverses.

2019R02595SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SACNO

SA au capital de 14 970 000 TND

Siège social : Zone industrielle Mghira II, rue Monastir, lot n° 110, 2082 Fouchana Ben Arous

Identifiant unique : 0986304S

Messieurs les actionnaires de la société d'abattage et de conditionnement du Nord Tunisie, « SACNO TUNISIA», sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 31 décembre 2019, à 12 heures au siège social sis à la zone industrielle Mghira II, rue Monastir, lot n° 110 Fouchana 2082 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et modes de convocation ;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur les modifications du capital ;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les modifications du capital ;

4. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à ces opérations ;

5. Première augmentation du capital réservée par conversion de créances ;

6. Réduction du capital à zéro par absorption des pertes;

7. Agrément des nouveaux actionnaires;

8. Deuxième augmentation du capital en numéraire réservée à des nouveaux actionnaires;

9. Pouvoirs pour formalités.

2019R02610SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SACNO

SA au capital de 14 970 000 TND

Siège social : Zone Industrielle Mghira II, rue Monastir, lot n° 110, 2082 Fouchana Ben Arous

Identifiant unique : 0986304S

Messieurs les actionnaires de la société SACNO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 décembre 2019, à 10 heures au siège social sis à la zone industrielle Mghira II, rue Monastir, lot n° 110 Fouchana 2082 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et modes de convocation;

2. Lecture des rapports d'activités du conseil d'administration pour les exercices 2016, 2017 et 2018;

3. Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes pour les mêmes exercices ;

4. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers des exercices

2016,2017 et 2018 ;

5. Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6. Affectation des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018 ;

7. Quitus à donner aux administrateurs et au directeur général;

8. Nomination des membres du conseil d'administration;

9. Nomination de commissaire aux comptes ;

10. Pouvoirs pour formalités.

2019R02611SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société Touristique Tunisie Golfe (STTG)

Raison sociale de la société : Société Touristique Tunisie Golfe.

Capital social : 21.300.000 dinars

Siège social : Cap Gammarth 2070 - La Marsa

Identifiant unique : 0012876W.

Messieurs les actionnaires de la société Touristique Tunisie Golfe,

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 27 décembre 2019 à midi à l'hôtel le Palace Gammarth sis à Cap Gammarth 2070 - La Marsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;

- Réduction du capital par la résorption des pertes;

- Augmentation du capital en numéraire;

- Modifications corrélatives des Statuts;

- Amendement de l'article 11 relatif à la transmission des actions;

- Questions diverses ;

- Les pouvoirs.

2019R02612SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Etudes et de Suivi

Société en liquidation

Société anonyme

Au capital de 130.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification Fiscale : 043613K/A/M/000

Registre de commerce : B195631997

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Suivi, «société en liquidation», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le vendredi 20 décembre 2019 à 11h : 30 au siège social de la société d'aménagement de Sfax El Jadida, sis à Avenue des Martyrs, complexe Sfax 2000 à Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur sur l'avancement des travaux de liquidation.

- Approbation du rapport du liquidateur sur l'avancement des travaux de liquidation,

- Etude de la possibilité de fournir la liquidité nécessaire pour l'accomplissement des formalités de liquidation,

- Pouvoirs pour formalités.

2019X01500SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

IGL INDUSTRIES Société anonyme

Capital social : 4.896.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone industrielle Thyna Sfax

RC : SFAX N° B123271999

M.F : 418232 G/A/M/000

Les actionnaires de la société IGL Industries sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le mardi 31 Décembre 2019 à 10 heures, au siège social de Tuninvest finance Group, immeuble integra - Lot B9, Centre Urbain Nord angle immeubles TLG et CEPEX - 1082 Tunis Mahrajene - Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

5- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2018 ;

6- Répartition du résultat de l'exercice 2018;

7- Approbation des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

8- Lecture du rapport d'activité Consolidé, du rapport général du commissaire aux comptes, de l'exercice 2018 et approbation des états financiers consolidés du groupe IGL pour l'exercice 2018 ;

9 - Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

10 - Renouvellement des mandats des administrateurs;

11 - Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

12 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019X01504SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

P.C RETAIL OUTLET

Société anonyme

Capital Social : 1.000.000 Dinars

Siège Social : Rue de Mauritanie Imm Ichbilia Mezzanine n° 2, Sfax

R.C : SFAX N° B 118412001

M.F : 418325 L/A/M 000

Les actionnaires de la société PC Retail Outlet sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le mardi 31 décembre 2019 à 11 heures, au siège social de Tuninvest finance Group, Immeuble integra - Lot B9, Centre Urbain Nord angle immeubles TLG et CEPEX -1082 Tunis Mahrajene - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2 - Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 ;

3 - Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

4 - Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

5 - Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2018 ;

6 - Répartition du résultat de l'exercice 2018 ;

7 - Approbation des conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

8 - Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

9 - Renouvellement des mandats des administrateurs ;

10 - Nomination du commissaire aux comptes;

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

2019X01505SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

IGL DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 3.200.000 Dinars

Siège Social : Route de Gabès Km 10

Zone industrielle Thyna Sfax

R.C : Sfax N° B143522000

M.F : 418284 V/A/M/000

Les actionnaires de la société IGL distribution sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le mardi 31 Décembre 2019 à 9 heures, au siège social de Tuninvest finance Group, Immeuble Integra - Lot B9, Centre Urbain Nord angle immeubles ILG et CEPEX - 1082 Tunis Mahrajene - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2 - Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 ;

3 - Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

4 - Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

5 - Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2018 ;

6 - Répartition du résultat de l'exercice 2018 ;

7 - Jetons de présence à allouer aux membres du conseil dt administration;

8 - Approbation des conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

9 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

2019X01506SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

IGL DISTRIBUTION Société anonyme

Capital Social : 3.200.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

R.C : SFAX N° B143522000

M.F : 418284 V/A/M/000

Les actionnaires de la société IGL Distribution sont invités à assister à l'assemblée générale Extraordinaire prévue le mardi 31 Décembre 2019 à 13 heures, au siège social de Tuninvest finance Group, Immeuble Integra - Lot B9, centre Urbain Nord angle immeubles TLG et CEPRX - 1082 Tunis Mahrajene - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale extraordinaire ;

2 - Fonds propres en deçà de la moitié du capital social;

3 - Décisions à prendre sur la base de l'article 388 du CSC ;

4 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019X01507SANB3

Convocation à la réunion du Conseil d'Administration

De la Société d'environnement de Plantation et du Jardinage de Gafsa SA

RC : 1224454C

N° d'affiliation à la CNSS : 309878-60

Messieurs les membres du conseil d'administration sont convoqués à la réunion du conseil d'administration de la Société d'environnement, de Plantation et du Jardinage de Gafsa qui se tiendra le 24 décembre 2019 à 9h au siège social du groupe chimique tunisien de Gafsa pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du dernier PV du conseil,

- Présentation de l'activité de l'entreprise pour 2019,

- Présentation du tableau de suivi des recommandations du dernier conseil d'administration,

- Accord, des pouvoirs de dépôt et de publicité.

2019D00129SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'environnement de Plantation et du Jardinage de Gafsa SA

RC : 1224454

N° d'affiliation à la CNSS : 309878-60

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire de la Société d'environnement, de Plantation et du Jardinage de Gafsa qui se tiendra le 24 décembre 2019 à 11h au siège social du groupe chimique tunisien de Gafsa pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'activité de l'entreprise pour 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018,

- Approbation des états financiers et les comptes associés pour l'exercice 2018,

- Approbation de ne pas accorder les jetons de présence aux membres du conseil d'administration,

- Acquittement des membres du conseil d'administration et du Directeur Général,

- Accord des pouvoirs de dépôt et de publicité.

2019D00130SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STMCI

Société Tunisienne de Maintenance et de Construction Industrielle

S.A au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Gabès

MF : 1278479G/A/M/000

RC : B 22822013

CNSS : 213145-57

Les actionnaires de la société Tunisienne de Maintenance et de construction industrielle sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 27 décembre 2019 à 10 h : 00 au Club des cadres du GCT, Mtorech plage - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Entérinement du retard de la réunion de l' A.G.O 2018

* Lecture du rapport de gestion pour l'année 2018

* Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018 (Rapport général et rapport spécial)

* L'approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers pour l'année 2018

* L'approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales

* Quitus au Directeur général pour sa gestion relative à l'exercice 2018

* Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018

* Affectation du résultat de l'exercice 2018

* Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2019Z00200SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire SEHOT Abou Malek

S.A au capital de 9.715.000 D

MF : 039889 J

RC : B 138501998

CNSS : 137460 -11.

Siège Social : Avenue Hédi Nouira Rond Point le sultan BP 117 8050 Hammamat

Messieurs les actionnaires de la société d'exploitation Hôtelière et Touristique « Abou Malek», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

vendredi 27 décembre 2019 à 10h30 à l'Hôtel Holiday Beach sis à la zone touristique, plage sidi Mehrez à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2016.

2· Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2016.

3· Quitus aux administrateurs

4. Affectation des résultats

5. Renouvellement du mandat d'un Administrateur

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7. Questions diverses.

2019N00635SANB3

Convocation à l'assemblée générale des Actionnaires

Société Tunisienne d'Industrie Automobile (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 2584X/AM/000

Registre de commerce : 3609 1996

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le jeudi 26 décembre 2019 à 10 heures 30 minutes du matin au siège de la société (Rue Taha Hassin - Sousse) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur.

2- Prolongation du mandat.

2019N00638SANB3

Convocation l'assemblée générale extraordinaire

« Société Cytopharma SA »

Société anonyme au capital social : 18.015.390,000 dinars

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoquées à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 23 décembre 2019 è 09h00 dans les bureaux de l'ATD SICAR sis à, rue lac Leman, résidence Regency, Bloc A, deuxième étage. Les berges du lac, 1053. Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de 600.000 Dinars par souscription en numéraire avec suppression des DPS.

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs è l'opération de l'augmentation du capital social avec suppression des DPS conformément à l'article 300 du code des sociétés commerciales.

3. Fixation de la prime d'émission

4. Modification de l'article 6 des statuts

5. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions. Approbation du principe de renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

6. Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions avec renonciation expresse aux DPS pour un montant total de 800.000 Dinars.

7. Pouvoirs au directeur général pour procéder à la réalisation de l'augmentation du capital.

8. Pouvoirs pour formalités

2019U00068SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire Société« POLYMEDICAL» S.A

«CLINIQUE DE L'ESPOIR»

Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis Registre de commerce B142132003

Matricule fiscal 849034Z/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265399-07

1) Messieurs les actionnaires de la société Polymedical S.A «Clinique de l'Espoir», sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le Samedi 14 décembre 2019 à Dix heures au siège social en vu de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.

3. Approbations des états financiers de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Pouvoirs pour formalités.

6. Questions diverses.

2019403575SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 décembre 2019

Société BLUE MARIN Tunisie S.A (En liquidation)

Société anonyme au Capital de 5.010.00D Dinars

68 rue Abdderrahmen ElGhaflki, Kélibia - 8090 Tunisie

Identifiant Unique : 0741033G

Messieurs les actionnaires de la société Blue Marin Tunisie S.A, en liquidation sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire au 06 Piazza Sicilia Milano, Italie, le Mardi 17 décembre 2019 à 11H30 (Heure local), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

• Approbation des modes, délais et date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

• Approbation des états financiers de l'exercice 2017 après lecture du rapport du commissaire aux comptes.

• Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019-2020 ;

• Point de la situation sur les créances Inscrites dans les délais légaux;

• Point de situation sur les dossiers contentieux de la société ;

• Approbation de la rémunération du liquidateur;

• Approbation des dépenses effectuées à ce jour par le liquidateur;

• Approbation des sommes avancées à ce jour par l'actionnaire majoritaire pour les travaux de liquidation;

• La concertation sur le budget de liquidation et l'approbation du plan de liquidation;

• Questions diverses.

Les documents de l'assemblée sont disponibles au cabinet du liquidateur sis à 116 Avenue Hédi Nouira, Résidence Erriadh 4ème Etage - Ennasr 2, dans les délais légaux.

2019403598SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à 9 heures, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

Cette annonce annule et remplace celle n°201943635SANB3 parue au JORT n°112 du 3/12/2019.

2019403635SANB3

«Société Isotope Radioactif SISORA -SA»

Siège Social : 43, rue sokrate Z.I. Kheireddine, Kram, Tunis

Au capital de 4.800.000 DT

M.F:0936652J/A/M/000

N° CNSS : 320087-84

En vertu du PV du conseil d'administration du 29/11/2019, enregistré à la recette des finances la Goulette sous le n° 19707121 en date du 02/12/2019, quittance n° M127216 , il a été décidé de convoquer l'A.G.O qui se tiendra Vendredi 03/01/2020 à 9h au siège de Sisora, sis au 43 rue Sokrate, Z.I Kheireddine ,Le Kram, Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2017.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017

4- Affectation du résultat de l'exercice 2017

5- Donner Quitus aux administrateurs

6- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019-2020

7- Questions Diverses.

2019403649SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Tunisienne des Lampes

SA au capital de 3 900 000 Dinars

Siège Social : 47 Avenue de Carthage 1000 Tunis.

1 Identifiant Unique : 0000315 S

Monsieur,

Messieurs les actionnaires de la société «CTL» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 décembre 2019 à 10 heures du matin au siège social de Meninx Holding: 15 Avenue de Carthage, 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification des modes et délais de convocation et de la tenue tardive de l'assemblée

2) Lecture et approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices 2015,2016 et 2017

3) Lecture des rapports spéciaux et généraux des co-commissaires aux comptes relatifs aux exercices 2015,2016 et 2017.

4) Approbation des états financiers des exercices 2015,2016 et 2017.

5) Affectation des résultats des exercices 2015,2016 et 2017.

6) Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général,

7) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019, 2020

8) Examen et approbation des conventions réglementées,

9) Questions diverses,

10) Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour en assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019403650SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Tunisienne des Lampes

Capital : 3 900 000 dinars

Siège social : 47 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0000315 S

Messieurs les actionnaires de la société «CTL» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 décembre 2019 à 10 heures du matin au siège social de Meninx Holding : 15 Avenue de Carthage, 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification des modes et délais de convocation et de la tenue tardive de l'assemblée

2) Lecture et approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

3) Lecture des rapports spéciaux et généraux des co-commissaires aux comptes relatifs aux exercices 2012, 2013 et 2014.

4) Approbation des états financiers des exercices 2012, 2013 et 2014.

5) Affectation des résultats des exercices 2012, 2013 et 2014.

6) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

7) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016, 2017

8) Examen et approbation des conventions réglementées,

9) Questions diverses, et

10) Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour en assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019403655SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«DELTA MOTORS SA»

Société anonyme au capital de 800.000 dinars

Siège Social: 8 route de Bizerte El Ghazela Ariana 2083

MF: 1205851F/A/M/000

CNSS N° 346005-06

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société « DELTA MOTORS », sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire (A.G.E) qui se réunira le Vendredi 10 janvier 2020 à 09h00 au siège social de la société: 8 : Route de Bizerte el Ghazela Ariana, 2083, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Augmentation du capital en numéraires pour le montant de 400.000 dinars;

2 - Questions diverses.

Les documents préparatoires à l'assemblée sont disponibles, sur simple demande des actionnaires, au siège social de la société.

2019403658SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société industrielle de conserves alimentaires de medjez el bab "SICAM"

société anonyme au capital de 35 200 000 DT

Route du kef KM3 Medjez el Bab-Beja

matricule fiscal: 07397S

Les actionnaires de la société SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE MEDJEZ EL BAB "SICAM" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 30 décembre 2019 à 10h au siège social de la société "TPR" sis à la Zone industrielle Sidi Rézig - Mégrine - 2033 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes de la société;

2. Réduction du capital en nature par partage d'acquis sociaux;

3. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société;

4. Pouvoirs pour formalités.

2019403660SANB3

Convocation

Société -intelligence Engineering Systems « IES»

SA Au capital de 100.000 Dinars

Siège social : Cité des Pins lots 3-5-6 BP 342 Les Berges du lac 1053

Identifiant unique : 1256052M

Messieurs les actionnaires de la société intelligence engineering systems SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 06/01/2020 à 09 heures à cité des Pins Lots 3·5·6 BP 342 Les Berges du lac 1053, les Berges du lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution et liquidation de la société avant son terme;

2. Nomination de liquidateur

3. Questions diverses.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siégé social de la société à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2019403665SANB3

Convocation à une assemblée générale extra-ordinaire

Compagnie Tunisienne des lampes (C.T.L) SA

Capital 3 900 000 DT

S S : 47 Avenue de Carthage Tunis

MF N°0000315S -RCN°B121912000

Messieurs les actionnaires de la société «Compagnie Tunisienne des Lampes» (C.T.L) sont invités à assister à l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le 30/12/2019 à 16 heures au siège social de la société «MENINX HOLDING» sis au 15 Avenue de Carthage 5ème étage Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1/ Ratification des modalités et des délais de la convocation.

2/ Examen et révision des documents juridiques de la société.

3/ Arrêté de la liste des actionnaires suivant documents juridiques existants.

4/ Approbation des documents de l'assemblée

5/ Modification et mise à jour de l'objet social.

6/ Acception de nouveaux actionnaires

7/ Examen de la situation financière de la société et prise de décision dans le cadre de l'article 388 du code des sociétés commerciales

8/ Modification, mise à jour et harmonisation des statuts conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

9/ Pouvoir spécial pour l'accomplissement des formalités.

10/ Pouvoirs

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée

conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019403672SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD (C.I.T.S)

Société anonyme au capital de 24.000.000 Dinars

Siège social : Rezig center Bloc C Mégrine Ben Arous

MU 1428888G

Messieurs les Actionnaires de la Société LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD S.A. sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le Mercredi 25 Décembre 2019 à 10h au siège de la société sis au Rezig center Bloc C Mégrine Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la société,

2- La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social

3- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts,

4- Délégation de pouvoirs au président directeur général afin d'effectuer la déclaration de souscription et de versement.

2019403677SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Avis de convocation à l'A.G.E

Sté H2MI

MF : 1533049N

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués à la réunion de l'A.G.E qui sera tenue le vendredi 27/12/2019 à 09h, Cité Essalem rue Ibn haythem Moknine Jadida.

Ordre du jour :

1. Dissolution de la société.

2. Nomination du liquidateur.

2019S01416SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018

Société Mutuelle de Base des Services Agricole ESSAFA

El Brij Ain Ghelal

M.F : 0358102 MNM 000

CNSS : 175899-38

Messieurs les adhérents sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018 qui se tiendra : le mercredi 25 décembre 2019 à 10 heures du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport du conseil d'administration.

2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3 - Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes

4 - Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion du dit exercice.

5 - Affectation des résultats.

6 - Acceptation de nouveaux adhérents.

7 - Questions diverses.

2019403661SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Compagnie de Promotion Immobilière et Touristique «COPIT» dont le siége social est situé au Centre Commercial Tunis City à l'intersection de route de Borj Touil et Bizerte à Cebelet Ben Ammar gouvernorat de l'Ariana a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°287 en date du 22 octobre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une plateforme logistique des produits combustibles située au centre commercial Azur City à proximité de l'autoroute A 1 à la délégation de Boumhel Bassatine gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Boumhel Bassatine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis de perte d'un acte de propriété

Mr Chahir Ben Abdelhamid Ben Mohamed Amara, titulaire de la CIN n°04180422, déclare la perte de l'acte de propriété n° 15/50104, objet du titre foncier N°70664 Monastir sise à la délégation Ksar Héllal gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale d'Echrahil sous n° 2587 en date du 11/11/2019.

2019S01407DIVD2

Avis

Mr Bechir Ben Mohamed Aidi titulaire de la C.I.N. n°01288782 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 47 m² entre la route de l'Aérodrome et la route de Menzel Chaker km 3 Sfax limitée au Sud par Fersi, à l'Est par un passage et Ben Omran, au Nord par un passage et Bouaziz et à l'ouest par le dit acquéreur.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Hammouda Khabou et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X01482DIVD2

Avis de perte

Monsieur Dahmen Abderrazek titulaire de la carte d'identité numéro 01086288 délivrée le 19/6/2017, déclare la disparition du titre de propriété (sanad) numéro 83588 concernant le terrain situé : à NAKTA El-Jadida; Sfax, demande une copie du titre de propriété (SANAD de propriété).

2019X01486DIVD2

Avis

Héritiers Chiboub Med Habib annoncent qu'ils possèdent un local à Sfax route Saltnia km3 effectuer par l'acte de partage qui était fait le 20/4/1989 et ils ont perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X01490DIVD2

Perte d'un document de propriété

La perte du document de propriété N° : 60792 /12.

Titre N° : 5161 Béja

Pour son propriétaire Monsieur Selem Ben Ali khammassi

Superficie totale du terrain 18657 m2

Lotissement général 18657

Les parts 9328,5

2019J00101DIVD2

Avis d'appel d'offre

Cession Totale de la société de développement Touristique de la Goulette «La Jetée»

MF : 0496072 T

RC : B113171996

Le contrôleur de Justice Badreddine Aifa

Le Contrôleur de justice de la société de développement touristique de la goulette « La Jetée» Badreddine Aifa lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale de la dite société et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision du juge de l'entreprise au tribunal de première instance de Tunis et son aval relatif au cahier des charges daté du 14/11/2019

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invitée à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître Ailfa Badreddine sis au :

Rue 8300 immeuble Oxer 2 - étage 3 - B 3.5 - Monplaisir- Tunis Tel : 71 906 068 / 23 322 507

Pour retirer le cahier charges il faut payer 200 DT.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés exigés doivent être envoyés dans deux enveloppes fermées :

- Enveloppe externe : avec la mention : «ne pas ouvrir - Appel d'offre de cession totale de la société de développement touristique de la goulette «La Jetée»

- Enveloppe interne : avec mention chambre commerciale de Tribunal de première instance Tunis 1 « ne pas ouvrir - Appel d'offre de cession totale de la société de développement touristique de la goulette «La Jetée»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et lettre recommandée avec accusé de réception au nom de la :

Chambre de règlement Judiciaire Tribunal de 1ère instance de Tunis 1 Avenue Bab Bnet - 1019 Tunis

- Au plus tard le 08/01/2020 (le cachet de la poste faisant foi).

L'ouverture des offres et le choix seront effectués par la chambre de règlement judiciaire au Tribunal de première Instance de Tunis.

2019403641DIVD2